

2016-2017

Bureau du protecteur des enfants du Manitoba

# RAPPORT ANNUEL

Formation  
d'une cordée  
de services  
de défense



Protecteur  
des enfants






## Bureau du protecteur des enfants du Manitoba

346, avenue Portage, bureau 100  
Winnipeg (Manitoba) R3C 0C3

Tél. : 204 988-7440  
Sans frais : 1 800 263-7146  
Télec. : 204 988-7472

[childrensadvocate.mb.ca](http://childrensadvocate.mb.ca)

-  Facebook.com/OCAvocate
-  Twitter @OCAvocate
-  YouTube [tinyurl.com/OCAvocate](https://tinyurl.com/OCAvocate)

# Table des matières

Au sujet du Bureau du protecteur des enfants	3
Message de la protectrice des enfants	7
Sommaire	9
Au revoir à la protectrice des enfants, Darlene MacDonald	19
Aperçu des initiatives et des activités	20
Plan de services : préparatifs en vue de notre nouveau mandat	25
Endroits où nous nous déplaçons et pourquoi	26
Service de l'assurance de la qualité	29
Examen des services	30
Nous étions présents!	43
Rapport financier	45
Personnel du Bureau du protecteur des enfants	45

# Au sujet du bureau du protecteur des enfants



## NOTE SPÉCIALE À PROPOS DU PRÉSENT RAPPORT

Au moment de la publication de ce rapport, le mandat et le nom du Bureau du protecteur des enfants (BPE) sont sur le point de changer. Au printemps 2017, l'Assemblée législative du Manitoba a adopté une nouvelle loi régissant notre bureau, soit la *Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes*. Au moment de la publication du présent rapport, nous attendons l'entrée en vigueur de la *Loi* et, par conséquent, l'officialisation de notre nouveau mandat. Une fois que la *Loi* entrera en vigueur par proclamation, nous deviendrons le Bureau du protecteur des enfants et des jeunes. Nous nous attendons à ce que ce changement de nom et de mandat devienne réalité avant la fin du présent exercice et nous informerons la population du Manitoba de la date prévue.

### Énoncé de vision

Une société saine et sûre qui écoute, inclut, valorise et protège tous les enfants et les jeunes.

### Énoncé de mission

Veiller à ce que les voix des enfants et des jeunes suivis par le système de protection de l'enfance soient entendues. À titre de bureau indépendant, nous plaidons en faveur de changements systémiques pour le bien des enfants et des jeunes, dans le cadre de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille* et de la *Loi sur l'adoption*.

## Ce que nous faisons

Le Bureau du protecteur des enfants est un bureau indépendant de l'Assemblée législative du Manitoba. Nous représentons les droits, les intérêts et les points de vue des enfants et des jeunes de toute la province qui reçoivent ou qui sont admissibles à recevoir des services en vertu de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille* (LSEF) et de la *Loi sur l'adoption* (prière de noter que notre loi habilitante va changer dans les mois qui viennent). Nous faisons cela en défendant directement les enfants et les jeunes, ou en plaidant en leur nom auprès des fournisseurs de soins et d'autres intervenants. Nos activités de défense consistent aussi à examiner les services après le décès de toute jeune personne lorsque celle-ci ou sa famille était suivie par le système de protection de l'enfance au moment du décès ou dans l'année précédant le décès de l'enfant.

Le protecteur des enfants est habilité à procéder à des examens et à des enquêtes, et aussi à fournir des recommandations sur des questions se rapportant au bien-être et aux intérêts des enfants et des jeunes.

Il fait aussi la promotion de la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant* (CNUDE). Ce document de référence, que le Canada a ratifié en 1991, énonce plus de 40 droits fondamentaux propres aux enfants.



## Guidé par l'intérêt supérieur

Nous assumons notre rôle conformément aux dispositions de la LSEF et de la *Loi sur l'adoption* qui portent sur l'intérêt supérieur de l'enfant. Cela signifie que, dans toutes les activités menées par notre personnel, l'intérêt supérieur et la sécurité de l'enfant sont primordiales.

## Importance d'un protecteur des enfants indépendant

L'indépendance du BPE est essentielle. Elle permet au protecteur de questionner librement le système et de faire en sorte que des changements soient apportés aux pratiques, aux politiques ou à la législation lorsqu'elles ne répondent pas à l'intérêt supérieur des enfants et des jeunes.

« Indépendant » signifie que le gouvernement du Manitoba ne supervise pas le BPE. Le Bureau est séparé et distinct du système de protection de l'enfance et il n'est pas non plus un service d'aide sociale à l'enfance.

Les enfants ont particulièrement besoin de personnes qui défendent leurs droits et leurs intérêts. Ils ont une voix mais n'ont pratiquement aucun pouvoir juridique pour se faire entendre. Dans nos contacts avec les enfants et les jeunes suivis par le système de protection, nous nous sommes rendus compte qu'ils ont parfois l'impression de ne pas avoir le droit de s'exprimer sur ce qui leur arrive.

# Notre mandat s'élargit!

Avant la publication du présent rapport, les trois partis de l'Assemblée législative ont mis de côté leurs allégeances politiques et collaboré pour adopter la Loi qui a élargi le rôle de notre bureau. En vertu de la nouvelle *Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes*, notre mandat s'appliquera désormais aux enfants et aux jeunes qui reçoivent un certain nombre de services financés par le gouvernement, et notre bureau amplifiera également ses activités de recherche, d'éducation publique et de communication de plusieurs façons importantes. Le tableau qui suit illustre les changements :

## SERVICES DE DÉFENSE DES DROITS

### MANDAT ACTUEL

Le protecteur peut offrir un soutien à tout enfant ou jeune (de la naissance à l'âge de 17 ans) qui reçoit ou est en droit de recevoir :

- des services de protection ou des services d'adoption.

### NOUVEAU MANDAT

Le protecteur peut offrir un soutien à tout enfant ou jeune (de la naissance à l'âge de 17 ans) qui reçoit ou est en droit de recevoir des « services désignés », notamment les suivants :

- des services de protection ou des services d'adoption;
- des services destinés aux personnes handicapées (dans le cadre des services de santé, d'éducation, de justice ou communautaires);
- des programmes d'éducation destinés aux enfants qui bénéficient d'un plan d'éducation personnalisé (PEP);
- des services de santé mentale;
- des services de lutte contre la toxicomanie;
- des services d'aide aux victimes (y compris les victimes d'actes criminels, les témoins dans les procédures criminelles, les enfants et les jeunes touchés par la violence familiale, les enfants et les jeunes exploités sexuellement ou à risque de l'être);
- des services en matière de justice pour adolescents (destinés aux jeunes qui purgent une peine sous garde ou dans la collectivité, et à ceux qui sont en probation).

De plus, le protecteur peut offrir des services aux jeunes de 18 à 21 ans notamment :

- aux anciens pupilles permanents qui reçoivent des SEF après la tutelle;
- aux jeunes adultes ayant une déficience mentale qui recevaient des SEF avant leur 18<sup>e</sup> anniversaire et qui bénéficient de services destinés aux personnes handicapées;
- aux jeunes adultes qui étaient pris en charge par les SEF avant leur 18<sup>e</sup> anniversaire et qui bénéficient ou peuvent bénéficier d'un PEP.

## EXAMENS D'ENQUÊTES SPÉCIALES

### MANDAT ACTUEL

Le protecteur procède à un examen lorsque l'enfant ou le jeune (de la naissance à l'âge de 17 ans), ou ses parents, recevaient, dans l'année précédant le décès de l'enfant :

- des services de protection ou des services d'adoption.

### NOUVEAU MANDAT

Le protecteur procède à un examen lorsque l'enfant ou le jeune (de la naissance à l'âge de 17 ans), ou ses parents, recevaient, dans l'année précédant le décès de l'enfant, des « services sujets à examen », notamment les suivants :

- des services de protection;
- des services d'adoption;
- des services de santé mentale;
- des services de lutte contre la toxicomanie;
- des services en matière de justice pour adolescents.

De plus, les examens s'appliquent maintenant aux anciens pupilles permanents âgés de 18 à 21 ans qui recevaient des services d'aide pour devenir indépendants.

## AUTRES CHANGEMENTS

### RECHERCHE ET ÉDUCATION DU PUBLIC

- Effectuer de la recherche sur les services désignés et sujets à examen pour présenter des recommandations d'amélioration
- Sensibiliser le public à la *Convention des Nations Unies relatives aux droits de l'enfant*
- Publier un rapport annuel, un plan de services ainsi que les buts et objectifs du bureau
- Analyser l'information découlant de notre travail et produire des rapports spéciaux pour informer le public

### SURVEILLER LA MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS ET EN FAIRE RAPPORT

- Surveiller et analyser les progrès des systèmes publics à l'égard des recommandations formulées par le protecteur, et en faire rapport
- Indiquer dans des rapports dans quelle mesure les systèmes publics respectent les recommandations formulées par le protecteur dans l'intérêt supérieur des enfants

### ENQUÊTES ET RAPPORTS SUR LES CAS DE BLESSURES GRAVES

- Recevoir les rapports des systèmes publics, qui sont tenus de signaler au protecteur les cas de blessures graves chez les enfants, les adolescents et les jeunes adultes
- Enquêter sur les cas de blessures graves et être habilité à formuler des recommandations pour que les jeunes soient plus en sécurité

## MESSAGE DE LA PROTECTRICE DES ENFANTS

# Formation d'une cordée de services de défense

***Conformément à l'alinéa 8.2(1) d) de la Loi sur les services à l'enfant et à la famille, je sou mets respectueusement le présent rapport annuel de mon Bureau pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017.***

Depuis 25 ans, le travail du Bureau du protecteur des enfants (BPE) s'est inspiré de la vision selon laquelle une société saine et sûre est une société qui écoute, inclut, valorise et protège tous les enfants et les jeunes. Cette vision représente le fil conducteur de tous les services que nous offrons. Chacun des membres de notre équipe est déterminé à donner plus de voix aux enfants et aux jeunes du Manitoba et à faire en sorte que les adultes et les fournisseurs de services comprennent les droits, les idées, les points de vue et les expériences de ces enfants et de ces jeunes.

Écouter les jeunes et les inclure dans la prise de décisions est essentiel à la prestation de services de qualité et le signe d'un véritable engagement. Quand on est à l'écoute des jeunes et qu'on tient compte de leurs opinions, il y a plus de chances que les plans soient menés à bien et que les situations s'améliorent. C'est d'ailleurs ce que nous recherchons lorsque nous enquêtons sur la prestation des services publics à la suite du décès d'un enfant. Nous essayons de comprendre la vie et l'expérience de l'enfant et de sa famille. Nous racontons l'histoire de l'enfant en évoquant la façon dont les services publics ont répondu aux besoins de l'enfant. Cette histoire nous indique s'il existait des lacunes dans les services et les systèmes auxquelles il faut remédier.

Depuis que nous avons ouvert nos portes en 1993, notre travail a été lié au système de protection de l'enfance. Pour être admissibles à nos services de défense des droits ou pour que notre bureau puisse effectuer des examens après le décès d'un enfant, les enfants et les jeunes doivent, d'une façon ou d'une autre, être suivis par le système de protection de l'enfance. Ce mur législatif a été un obstacle difficile et inutile et il a fait que des milliers de jeunes du Manitoba susceptibles de bénéficier de nos services de soutien et d'examen n'ont pas pu avoir accès à notre bureau. Cet obstacle ne reflète pas ce qui se passe dans la vie des jeunes; il est rare que les enfants et les jeunes qui contactent notre bureau aient affaire à un seul service public. Notre expérience a montré qu'on obtient les meilleurs résultats quand les différents systèmes collaborent pour s'adapter et répondre aux besoins uniques des enfants et des jeunes.

Cette année marque un moment absolument fascinant de notre histoire. Au printemps 2017, tous les partis politiques de notre province ont mis de côté leurs allégeances politiques et collaboré pour adopter la *Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes*. Cette nouvelle loi est spéciale. Non seulement elle a reçu l'appui des trois partis à l'Assemblée législative mais elle fait également état de l'engagement du Manitoba à l'égard des droits des enfants et de la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*. Elle reconnaît la différence que peut faire un protecteur professionnel dans la vie d'un enfant et permet d'aider les enfants et les familles à s'orienter parmi les divers systèmes publics. De plus, notre nouveau mandat va nous donner une très belle occasion de centraliser la collecte des données sur les services financés par le gouvernement et il nous permettra d'examiner l'efficacité et l'efficience de ces services.

Quand la Loi entrera en vigueur au cours de l'année financière 2017-2018, notre bureau aura la responsabilité législative d'agir comme défenseur des droits et d'enquêter auprès de tout un ensemble de services publics. Un nombre beaucoup plus élevé d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes, de la naissance à l'âge de 21 ans, auront accès à nos services de défense des droits au-delà des services de protection et des services d'adoption. Ils pourront nous faire part de leurs inquiétudes au sujet d'autres services publics, notamment les services de justice, d'éducation, de santé mentale et de lutte contre la toxicomanie, les services aux personnes handicapées et les services d'aide aux victimes. Notre capacité à enquêter sur les décès des enfants, des adolescents et des jeunes adultes sera accrue de même que notre capacité à formuler des recommandations officielles auprès d'un certain nombre de services publics. Notre bureau deviendra le point central en matière de communication et d'analyse des cas de blessures graves parmi les enfants et les jeunes du Manitoba, et il sera habilité à entreprendre davantage de recherches sur les tendances au sein des systèmes qui offrent des services aux enfants et aux jeunes, et à communiquer les résultats de ces recherches au public.



Pour le rapport de cette année, nous avons choisi pour thème la *formation d'une cordée de services de défense* afin de montrer comment la création de réseaux solidaires et coordonnés peut soutenir les jeunes qui comptent sur les services publics et les aider à se hisser hors de leur situation. En nous préparant en vue de notre nouveau mandat, nous nous réjouissons d'établir de nouveaux partenariats pour former une cordée encore plus solide. Dotés d'une vision inchangée et d'un but bien précis, nous sommes prêts.

La protectrice des enfants,  
**Daphne Penrose**

# Executive Summary

The OCA ensures that the voices of children and youth involved with the child welfare system are heard.

## ANNUAL REPORT THEME:

# Creating the Web of Advocacy

The theme of this year's annual report speaks to the expansion of our mandate in the 2017-2018 fiscal year. Children, youth, and young adults, from birth to age 21, will have access to our advocacy support within a broad spectrum of public services. This expansion will give us an opportunity to weave together a supportive and coordinated network of services that can lift up and support the young people who rely on public services.



Children's Advocate  
**Daphne Penrose,**  
MSW, RSW

## SERVICE STATS

### Advocacy Services

**177** Cases Carried Forward from Last Year

**2,581** Cases Opened

**2,552** Cases Closed

**206** Cases Carried Forward to Next Year

### Special Investigation Review Services

**38** Reviews Carried Forward from Last Year

**53** Reviews Opened

**47** Reviews Completed

**44** Reviews Carried Forward to Next Year

## ACTIVITY HIGHLIGHTS

- To improve the accessibility of our services, we developed plans this year to open a satellite location in northern Manitoba. The office is set to open in the 2017-2018 fiscal year.
- We released a number of special reports as the result of emerging trends we have seen in the concerns that have come to our attention. One was a report examining the issues of trauma and resilience in children and youth involved with the child welfare system: *Don't Call Me Resilient: What Loss & Grief Look Like for Children and Youth in Care*. In another report, *On the Edge Between Two Worlds*, we gathered information from local Indigenous leaders to examine changes within our public systems that would better meet the needs of youth. We also released a report, *So Much Left to Do*, outlining the government's progress towards addressing the recommendations from the Phoenix Sinclair Inquiry. And finally, our work on our multi-phase research study into youth suicide continued into phase three as we partnered with other groups to create evidence-informed mental health and wellness resources.
- We made 42 public education presentations on the work of our office to community groups and organizations in Manitoba. This included presentations at the Prairie Child Welfare Consortium 8<sup>th</sup> Biennial Symposium, The Indigenous Youth Suicide Prevention Leadership Round Table, and the Manitoba Foster Family Network Conference.
- We made 123 trips outside of Winnipeg to every region of the province for case-related reasons and to ensure that children across Manitoba have access to advocacy services. We also travelled outside of the province 10 times to present at conferences and attend meetings.

## SERVICE PLAN:

---

# Preparing for Our New Mandate

*The Advocate for Children and Youth Act*, which is to come into effect in the 2017-2018 fiscal year, significantly broadens and strengthens the mandate of our office. Children, youth, and young adults will now be able to come to us with their concerns in the justice, education, mental health, disability, addiction, and victim support systems. Our ability to investigate deaths of children, youth, and young adults will also expand, as will our ability to make formal recommendations across the above public service systems. In addition, we will have new and expanded responsibilities in the areas of research, public education, tracking of recommendations, and serious injury reporting.

We've been working hard to prepare for these changes with the following activities:

- We've created internal workgroups in the new areas of our mandate. These groups have been defining our expanded scope and responsibilities, and consulting with system experts representing the public services that are affected.
- We will be reaching out to and consulting with Indigenous leadership throughout the province as part of our transitional work.
- We are meeting with federal government stakeholders, as many children within Manitoba live in communities where the federal government is responsible for funding or delivering services.

# Sommaire

Le BPE veille à ce que les voix des enfants et des jeunes inscrits dans le système de protection de l'enfance soient entendues.

## THÈME DU RAPPORT ANNUEL :

# Formation d'une cordée de services de défense

Le thème du rapport annuel de cet exercice fait état de l'élargissement de notre mandat en 2017-2018. De la naissance à l'âge de 21 ans, enfants, adolescents et jeunes adultes auront accès à nos services de défense des droits dans tout un éventail de services publics. Cet élargissement va nous donner l'occasion d'établir un réseau solidaire et coordonné de services pouvant soutenir les jeunes qui comptent sur ces services publics et les aider à se hisser hors de leur situation.



La protectrice des enfants,  
**Daphne Penrose**

## STATISTIQUES SUR LES SERVICES

### Services de défense des droits

**177** dossiers reportés de l'an dernier

**2 581** dossiers ouverts

**2 552** dossiers fermés

**206** dossiers reportés à l'année prochaine

### Services d'examen des enquêtes spéciales

**38** examens reportés de l'an dernier

**53** examens entamés

**47** examens terminés

**44** examens reportés à l'année prochaine

## POINTS SAILLANTS DES ACTIVITÉS

- Afin d'améliorer l'accessibilité de nos services, nous avons conçu des plans cette année pour ouvrir un bureau satellite dans le nord du Manitoba. Le bureau devrait ouvrir ses portes au cours de l'exercice 2017-2018.
- Nous avons publié un certain nombre de rapports spéciaux à la lumière des nouvelles tendances que nous avons observées parmi les sujets d'inquiétude qui ont été portés à notre attention. L'un de ces rapports a examiné les questions liées aux expériences traumatisantes et à la résilience des enfants et des adolescents dans le système de protection de l'enfance. Il est intitulé : *Don't Call Me Resilient: What Loss & Grief Look Like for Children & Youth in Care*. Dans le cadre d'un autre rapport intitulé *On the Edge Between Two Worlds*, nous avons recueilli des informations auprès de dirigeants autochtones locaux pour savoir quels changements, au sein de nos systèmes publics, permettraient de mieux répondre aux besoins des jeunes. Nous avons également publié un rapport intitulé *So much left to do*, faisant état des progrès du gouvernement à l'égard des recommandations issues de l'enquête sur le décès de Phoenix Sinclair. Enfin, nous avons procédé à la troisième phase de notre travail de recherche sur le suicide des jeunes en nous associant à d'autres groupes pour produire des ressources fondées sur des données probantes en matière de santé mentale et de bien-être.
- Nous avons présenté 42 exposés d'éducation publique sur le travail de notre bureau à des groupes communautaires et organisations du Manitoba. Nous nous sommes notamment adressés aux participantes et participants du 8<sup>e</sup> symposium biennal du Prairie Child Welfare Consortium, de la table ronde de l'Indigenous Youth Suicide Prevention Leadership et de la conférence du Manitoba Foster Family Network.
- Nous avons effectué 123 déplacements à l'extérieur de Winnipeg et dans toutes les régions de la province pour des raisons se rapportant à certains cas particuliers et pour veiller à ce que, partout au Manitoba, les enfants aient accès à des services de défense des droits. Nous nous sommes également rendus 10 fois à l'extérieur de la province pour présenter des communications à des conférences et pour participer à des réunions.

## PLAN DE SERVICES :

# Préparatifs en vue de notre nouveau mandat

La nouvelle *Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes*, qui doit entrer en vigueur au cours de l'exercice 2017-2018, élargit et renforce considérablement le mandat de notre bureau. Enfants, adolescents et jeunes adultes pourront désormais nous faire part de leurs inquiétudes concernant les services de justice, d'éducation ou de santé mentale, les services aux personnes handicapées, les services de lutte contre la toxicomanie et les services d'aide aux victimes. Notre capacité à enquêter sur les décès d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes sera également renforcée, de même que notre capacité à formuler des recommandations officielles aux systèmes de services publics mentionnés ci-dessus. De plus, nous assumerons des responsabilités à la fois nouvelles et élargies dans les domaines de la recherche, de l'éducation publique, du suivi des recommandations et du signalement des cas de blessures graves.

Nous avons travaillé de façon acharnée en prévision de ces changements dans le cadre des activités suivantes :

- Nous avons formé des groupes de travail internes dans les nouvelles sphères de notre mandat. Ces groupes ont défini nos attributions élargies et consulté des spécialistes représentant les services publics touchés.
- Nous allons nous tourner vers les dirigeants autochtones de toute la province et les consulter dans le cadre de notre travail de transition.
- Nous rencontrons les intervenants du gouvernement fédéral étant donné que de nombreux enfants du Manitoba résident dans des collectivités où le gouvernement fédéral est chargé du financement ou de la prestation de services.

# Kisipátácmowin

Anihi OCA ékécináhocik ókik otayamihiniyáw awásisak éko oskátisak óma ká oci pamihicik awasisak ká otinacik ta pétákoninik

## Ká wanastániwak ké isi mámawi ayamihistamákániwak

Anima ké isi ánimócikáték anohc kákípe askíwak kisipátácmowin óma káwí naki isícikániwaki kékwána awa 2017-2018 sóniyáw ká akimit askíy ati ispaniki. Awásisak, oskátisak éko anihi kákí kisi oski opikicik, ispík ká oci nitáhicik inikok 21 ta tatwáskínécik, kitakí nátéwak anihi otayamihistamákéwa ta oci wícihicik óma nanátaw isi anihi paminikéwina. Óma ká isi nakisícikáték ékota ká oci wícihikonán óma ta mámawastáyak éko ta mámawatoskatamak anihi paminikéwina inikok ta mino wícihikocik inikok ta minomacihocik anihi oskátisak anihi ká pakosénimocik ékoté ta itotécik kisáspin nántaw isi wícihitowin paminikéwina natawénitamwak.



Awásisa Ká  
Ayamihistamawát  
**Daphne Penrose**  
MSW, RSW

### TÁNIKOK KÁKÍ PAMINICIK

#### Ayamihistamákéwin Paminikéwina

**177** mámaw kákí níkánastániwaki  
nócitaniwak óma kákípe askíwak

**2581** oski ayamihistamákéwina  
kí mácitániwana

**2552** ayamahistamákéwina  
kí póni nócitániwana

**206** ayamihistamákéwina  
pátimá kítwán ati askíwaki  
ta nócitániwana

#### Kici natoni kiskénitamowina kákí kítwámi kinawápacikátéki paminikéwina

**38** kítwám ká kinawápacikátéki mámaw  
kákí níkánastániwaki ta nócitániwaki  
óma kakípe askíwak

**53** kítwám ká kinawápacikátéki  
kí mácitániwana

**47** kítwám ká kinawápacikátéki  
kí kítitániwana

**44** kítwám ká kinawápacikátéki mámaw  
kí níkánastániwana kítwám ati  
askíwaki ta nócitániwana

## KICI KÉKWÁNA KÁKÍPÉ NÓCITÁNIWAKI

- Inikok ta nahisítániwak ta isi wéci kaskítáyan ta ápacitáyan óki nanátok pamikéwina, ki wanastánán wanénitamowina anohc ká askíwak ta takok nété anihí ká nókopaniki cakástécicikana éko kí masinahikéwina óté kíwétinok Manitoba. Anima atoskékewikamikos iténitamwak ta páskiténikáték awa sóniyáw ká mátakimit 2017-2018 askiy písím.
- Ki pakitinénán nanátok kici kisipátácimona kákí isi miskamák éwápatamák óki ká má mikoskáténitamihikocik ká ati nókoki. Péyak anima kisipátácimowin ekí kinawápacikátéki anihí kékwán ká isi wanénitamihikocik éko ká oci maskawísíwénimocik ókik awásisak éko oskátisak ká kinawénimicocik anihí awásisa ká otinácik wínawáw ta pamiyácik: *Don't Call Me Resilient: What Loss & Grief Lók Like for Children and Youth in Care*. Éko mina kotak kisipátácimowiw, *On the Edge Between Two Worlds*, kí máwasakonénán kiskénitamowina kayitéyátisak ité ká isi wá wícihikocik ekí natotawáyákok tánisi kékí isi mwéskwatástániwaki anihí mwékwác ká isi paminicik ókik awásisak, oskátisak ká otinacik ta kinawéwimicik wina inikok ta nisitotakik éspanihikocik éko táki mino wícihikocik anima ká isi natawénitakik ta paminicik. Nístanán mina kí pakitinénán péyak kisipátácimowin masinahikan, *So Much Left to Do*, ékota masinahikátéwa awa kici okimáwin wanasowéwin tánikok ásay ésko paminak anihí píkwiskwéstamákéwin anima oci Phoenix Sinclair Inquiry. Éko iskawác, óma nitatoskéwinán mítoni misiwé natonikéwina kákí nanatonikátéki tá kiskénitániwak óma ká ná nisiwanácihisocik oskátisak é ati nakisíhitániwak isi wícihikéwina inikok kákí máci wícihikémáyákok ókik kotakak ká paminácik anihí kákí otinimit táti wanas-táyák épayiténákoki kiskénitamowin mamitonénicikan mino ayawina éko mino ayáwin ité kékí takoki ta náticik ta wícihiwécik anihí oci paminikéwina.
- Kí itotánán 42 (Néyomitanow Nísosáp) ité ká mawacikik kiskinawamakéwina ka nócitácik óma oci nitatoskéwinan anté oci anima nitatoskéwikamikónánis é natawi wapatináyákok ókik itáwina ká paminakik ta wícihiwécik mino ayáwin oci óta Manitoba. Ékoté ókik óma kákí natawi wápatinikéyák étatoskéyák, anté Prairie Child Welfare Consortium 8<sup>th</sup> Biennial The Indigenous Youth Suicide Prevention Leadership Round Table éko anima Manitoba Foster Family Network Conference.
- Óma óté kí yá itotánán 123 itwá óki itáwina wanawítimáyik ká kistapinániwaki óta oci kici óténák Winnipeg éko óté itéké píci tipáskánik aniki oci kékwána ká oci kinawénimicik ókik éko mina ta kécináhonániwak ókik kakinaw ókik awásisak óta Manitoba ta takoninik ité ké natawéwitakik ta wícihikocik anihí itowa awásis paminikéwina. Éko mina óté aniki kotaka píci tipáskánik ká isi tipénitakik kí itotánán 10 (Mitátat) itwa mámaw éki natawi wítamák kékwán oci ká itatoskéyák éko éki natawi natotamák ka mámawapinániwak.

## PAMINIKÉWIN WANÉNITAMOWIN:

### ká wanénístamák óma káwí mwéskwaciy isi itatoskátamák kékwána.

Anima oski kici wanasowéwi masinahikan “Advocate for Children and Youth Act” ispi ká máci ápataki wanasowéwina oci 2017-2018 askíy, mistahi kékwána éko kékí isi paminamák nawac éko nisóki ká pawisténán kékí isi natawénítamak ta mino wíciyáyákok anikik awásisak. Awásisak oskátisak éko anihí ká ati kisi opikicik kitakí pé nátikonánik éko tapé wítamákow-ákok óma kékwána ká kinamáciskákocik ókik oci ká misihónániwak wanasowéwina, kiskinawámákéwin, mino mamitonénitamowin, máskisiwin, mácip-ikoskákowina ká náspici maciskákoyan wéká ékik ká kitimahicik wikiwák ká isi paminikátéki. Óma ké isko kaskítáyák ta natonámák ta kiskénitamák kékwán wéci ná nipicik ókik awásisak, oskátisak éko anihí ká ati kisi opikicik táti miscétinwa ta isi itócikániwaki éko mina ta píkwiskwéstamákéyák anihí oci kakinaw paminikéwina. Éko mina, nika ayánán oski itatoskéwina éko awasimé ninípawisténan anihí nanátok itowa itatoskéwina tápiskóc ká natonikátéki kiskénitamowina, kiskinawámákéwina tánté ési nócihikátéki anihí píkwiskwéstamákéwina éko ká átotakik óma ispi ká awiyak nántaw éki isi wísakáspinatit.

Soki kí atoskáténán óma é manístamak óki káwí má mwéskwaciy itócikániwaki éko káwí nócitániwaki:

- Kí mácitánán óta ta tasi mamawatoskátamák anihí oski itatoskéwin kákí masinahikátéki ta isi paminikátéki. Ékwanik ókik ká mámawatoskátakik kí ati wítamwak óma tánisi káwí itatoskéyák éko kékwána ké nípwáwístamák, éko ta nátáyákok ta wítapimáyákok ókik ká nakacitácik ési paminikátéki anihí ká wícihikémaki paminikéwina kákí nántaw isi pakamiskákoki.
- Nikakí natánánik éko kí kakwécimánánik Anis-inápéwak ká níkanakisocik óta misiwé píci tipáskánik óma isi oci káti itatoskátamák kékwána éko.
- Niwítapimánánik mina kici okimáwin otatoskénákanak inikok ké tasicik ókik awásisak óta Manitoba ká wícihikocik ité awa Kici Okimáwin ká kanawénitak ké isi tipahikátéki kékwána wéká ta paminak anihí ká natawénitakóki paminikéwina.

# Niigaaniig Wiindamaagewin

Ingi OCA gaa-inindwaa izhichigewag gakina abinoojiyag zhigwa oshki-ayaansag gaa-bimenimindwaa ji-noondawindwaa.

## DINOOKAAN ZAGAKIBII'IGEWIN:

### Giigidootamaagewin Maagoniganing

Noongom gaa-akiiwang, ninzagakibii'igewinaan ji-dazhindeg waa-izhichigeyaang 2017-2018 ekiiwang. Abinoojiyag, oshki-ayaag gaye minik 21 ji-daso-biboonewaad, ninga-giigidootamawaawag ezhigaabawiyaang. Owe ge-ani-aanjichigeyaang niwii-dazhiikaamin aaniin ge-izhi-wiijiyangidwaaban oshki-ayaag gaa-naagjiyangwaa ji-wiijiyangidwaa.



Naagajiwindwaa  
Abinoojiyag  
**Daphne Penrose**  
MSW, RSW

## ZAGAKIBII'IGEWIN

### Wiiji'iwewin

**177** naagajitamaang ningowaki  
odaanaang onji

**2,581** oshki-wiijiwindwaa

**2,552** gii-booni-wiijiwindwaa

**206** ningowaki niigaan  
ge-wiijiwindwaa

### Andooshkigewinan ezhichigeng

**38** giitwaam ningowaki  
gaa-gii-waabanjigaadegin

**53** Oshki-waabanjiganan

**47** giizhibii'igaadegin

**44** Waabanjiganan ningowakii  
niigaan achigaadegin

## AYIZHICHIGEWINAN

- Nawach ji-wenjiseg niwiji'iwewinaan, ningii-izhichigemin ji-baakinamaang ozhibii'igewigamig giiwednong omaa Manitoba. Da-baakisin ningoji ziigwang 2017 akoo 2018 ge-akiiwang.
- Ningii-miigiwemin gii-ozhibii'amaang mazina'igan wegonenan enendamaang ji-ganawaaban-jigaadegin. Bezhig ozhibii'igan aaniin ayizhi-webiziwaad abinoojiyag zhigwa oshki-ayaansag gaa-gii-odaapinindwaa ji-naagajiwindwaa. *Don't Call Me Resilient: What Loss & Grief Look like for Children and Youth in Care* izhinikaade ozhibii'igan. Bezhig miinawaa *On the Edge Between Two Worlds* izhinikaade, ningii-ozhibii'aamin aaniin ekidowaad gaa-niigaaniwaad Anishinaabeg aaniin nawach ge-izhi-minosegin wiijiwindwaa ingi gaa-ganawenimindwaa. Ningii-miigiwemin ozhibii'igan, *So Much Left to Do*, izhisin wiindamaageng aaniin ogimaawin endoodamowaad aaniin ji-izhichigeng imaa Phoenix Sinclair gaa-gii-izhised. Ishkwaach idash, ningii-anokaadaamin aaniin ezhiseg iwe oshki-ayaag wenji-nisidizowaad, ningii-wiidanokiimaanaanig bakaan awiyag ji-zagakibii'igaadeg odinendamowiniwaan zhigwa ini gegoon eyaamagakin gaa-wiji'iwemagakin.
- 42 (niimidana-ashi-niizh) ningii-gaganoonaanaanig awiyag bebakaan awiyag odayaawiniwaang omaa Manitoba aaniin ayinanokiyaang. Daabishkoo ini Prairie Child Welfare Consortium 8<sup>th</sup> Biennial Symposium, The Indigenous Youth Suicide Prevention Leadership Round Table, zhigwa Manitoba Foster Family Network Conference gaa-ijigaadeg gii-onjiwag gaa-gii-bi-gaagiigidowaad.
- 123 dasing ningii-ayizhaamin agwajaya'ii Winnipeg miziwekaming omaa Manitoba, ji-gechinaawiyaang abinoojiyag ji-ayaawaad ji-giigidootamawindwaaban. Agwajaya'ii gaye Manitoba ningii-izhaamin 10 (midaaching) dasing ji-anda-gaagiigidoyaaang maama'oobing, zagaswe'iding gaye.

## EZHI-WIJI'IWENG:

# Onashowaad-amaang nindooshki-izhichigewinaan

Oshki-giigidootamaagewin Children and Youth Act onaakonigewin da-maajise 2017 akoo 2018 ge-akiiwang, nawach da-wiji'iwemagad wiiji'iweyaang omaa nidanokiinaang. Mii zhigwa abinoojiyag zhigwa oshki-ayaag da-odisigonaanig giishin gegoon noonde-gikendamowaad onashowewining, gikina'amaagewining, inendamowining, maakiziwin, adisigoowin gemaa wiijiwindwaa awiyag. Awashime ji-andooshkamaang abinoojiyag zhigwa oshki-ayaansag gaa-nibowaad. Zhigwa miinawaa awashime ninga-gashkitoomin ji-andooshkigeyaang, ji-gikina'amaageyaang, zagakibii'amaang aaniin ekidong ji-doodamaang, dago maakaapingewinan wiindamaageng.

Enigok ningii-noojitoomin ono ji-meshkwajichigaadegin daabishkoo ono izhichigewinan.

- Ningii-onasaanaanig awiyag ji-anokaadamowaad ono oshki-izhichigewinan. Wiinawaa ingi odoonatoonawaan aaniin ji-izhichigeng, wiidanokiimaawaa'awiyag' gaye gaa-niigaaniid bebakaan wiiji'iwewinan ge-wiijichigemaawaad.
- Ninga-gaganoonaanaanig gaa-niigaaniwaad Anishinaabeg misiwe Manitoba ani-onatoowaang ge-izhichigeyaang.
- Niwii-nagishkawaanaanig gaye gaa-niigaanabiwaad gichi-ogimaakaanag gaa-naagaji'aawaad, gaa-bimenimaawaad gaye gakina abinoojiya' omaa Manitoba.

# Tahkwaacimoowin

OCA otanohkaataan kehcinaac cinoontawiminc apinoonciishishan miina awaashishan kaa kanawenimiminc.

## Oshihcikaatek Minsiwe Kanoocikewin

Tashincikaate noonkom taso ahki tipaacimoowinink kaakii nankinikaatek kitanohkiiwininaan shoonyaa wahki 2017-2018. Apinoonciishish, awaashish miina Oshkaatis, kaa nihtaa wikic minikohk kaa niishitana peshik ahkiiwinec, okakii aapacihton ninka nocikewininaan miina kotakiin wiichi wewinan. Ohowe kaa nankicikaatek mishtahi paahpahkaan wiicihiwewinan ta aapatanoon ci ompininc miina ci wii cihinc oshkaatis wiicihiwewinan kaa aapacitooc.



Apinoonciishishan kaa kanoocikehtamawaac  
**Daphne Penrose,**  
MSW, RSW

### WIICHIWEWIN EYAAKIN

#### Kanoociketamaake Wiicihiwewinan

**177** otaanaank ahki kaa  
ontaanohkaatekin

**2,581** kiyaapi anohkaatewan

**2,552** kii kiishicikaatewan

**206** niikaan keni ahkiiwahk  
keni anohkaatekin

#### Wiicihiwewinan kaa naanaakata Wencikaatekin

**38** kiyaapic otaanaank ahkiink  
kaa win tanohkaatekin

**53** naanaakatawencikewinan  
pahkinikaatewan

**47** kiishihcikaatewan

**44** niikaan ahkiink tani  
anohkaatewan

## KAAKII AYISHIHCIKAANIWANK

- Ciwentahk ciwintinkaatek niwiicihiwe wininaan ninkii pahkinaamin wiicihiwe wikamik weti kiiwetinoonk Manitoba. Ta pahkinikaate tash 2017-2018 shooni yaa wahkiwahk.
- Ninkii pakitinaamin tipaacimoowinan ewiintamaank kaakii inaapishiniyaank kaani ishisekin kecoonan. Peshik acimoowin ninkii naanaakatawentaamin okici macisewiniwaa miina kaashi shiipiskaatisic awaashish kaye Oshkaa tis kaa kanawenimaakaniwic: Kaawin Shiipishkaatisi inishin: An eshi naa kwahk wanihcikewin miina mawiwin apinoonciishish miina Oshkaatis kaa kanaweniminc. Miina kotak aacimoo win, Kishipiyahiink Nahsaw Niishin Ahkiin, ninkii ontinaamin kikentamaa win Anishininiikaank aaniin keshi awashime mino wiicihinc Oshkaatis. Kaye ninkii pakitinaamin aacimoowin, Kiyaapi Mishtahi Anohkiiwin Ayaa, eni wiintamaank okimaa enanohkaatanh ikhitoowinan kaakii oncisekin Phoenix Sinclair Naanaakatawencikewin. Ekwa ishkwaaayaac, mishtahi ni nanaantonaa min aaniinihi kaawinci naanisisowaac Oshkaatisak aasha nisin ninkiishito min ekii wiitanohkii mankitwaa kotaki yak ewishitooyank kaa kihkencikaate kin emino shkaakemakahkin mamito nencikanink miina kotakiyan wiicihiwewinan.

## KAAWII ISHI WIICHIWENAANIWANK:

# Ewa weshiikan- tamaank nintooshkanohkii wininaan.

Toshki Apinoonciishish miina Oshkaa tis Okanoociketamaake Onaahkonike win, cimaacisek 2017-2018 shoonyaa wahkiink, mishtahi otoonci mankanash kinaan miina omashkawitooon nintanoh kiiwininaan. Apinoonciishish, Oshkaa tis miina Oshkiniikiwak ekwa ninkakii pinaasikaakoomin onci Onaahkonike win, kihkinwahamaakewin, Maamito nencikan, Maakiyayaawin, minikwe/ma shkikiike waapinewinan, naanta kaa miikaaninc wiicihiwewinan. Tanankici kaate kaye cinaanaakacihtooyaank kaa nipoc Apinoociishish, Oshkaatis miina Oshkiniikiwak, kaye cikanootamaank piko kecoon naanta kaa ishisenik owii cihiwewiniwaa. Kaye, tanankicikaate ni tanohkiiwininaan Nanaanta kikencike winink, Kihinwahamaakewinink, cikana wencikaatekin ikhitoowinan, miina awi ya kaa kihciinaapinaninc aacimoowin.

Ninkihci anohkiimin ewaweshiikanta maank aantahcikewin ohowe ekii tootamaank:

- Ninkii kihkinwahamawaamin nintano kiiminaanak ohowe oshki anohkiiwin. Mii wahaweniwak kaa nisitotamooniwe waac kaa ishi nankicikaatek miina ke ishi papaamisikantamahk, miina ciwii tanohkiimintwaa okikentamaak kaa wii tanohkiimaawaac wiicihiwewinini kaa pimowitooic.
- Niwii nakishkawaamin kici okimaa ohowenini kaa pimowitoooc, ihimaa mishiin Manitoba Apinoonciishishak kaashi kapeshiwaac kici okimaa kaa pimowitoooc owiicihikoowininiin.

# Au revoir à la protectrice des enfants, Darlene MacDonald



Toute l'équipe du BPE tient à remercier M<sup>me</sup> Darlene Macdonald pour le leadership dont elle a fait preuve au cours de ses deux mandats à titre de protectrice des enfants du Manitoba. Durant ces mandats, M<sup>me</sup> Macdonald s'est efforcée de faire en sorte que notre bureau soit accessible et responsable à l'égard des enfants et des jeunes que nous servons.

La collaboration a été la pierre angulaire de son leadership et elle a toujours veillé à ce que la voix des jeunes et de celles et ceux qui les soutenaient soit entendue et prise en considération. Elle a farouchement prôné une approche communautaire pour les services de défense des droits, estimant que la sécurité et le bien-être des enfants et des jeunes du Manitoba ne sont pas seulement la responsabilité du système de protection de l'enfance mais que chacun et chacune d'entre nous a un rôle important à jouer à cet égard.

Pendant toute la durée de son leadership, M<sup>me</sup> Macdonald a très bien compris qu'à la base de notre mandat, les enfants et les jeunes ont droit à une aide et à un soutien spéciaux. L'un de ses objectifs était de faire connaître l'engagement du Canada à l'égard de la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*. Au cours des quelques dernières années, l'augmentation du nombre d'enfants et de jeunes ayant contacté notre bureau directement pour obtenir des services de défense des droits atteste de ses efforts dans ce domaine.

Au cours des six années pendant lesquelles elle a occupé le poste de protectrice des enfants, M<sup>me</sup> Macdonald n'a cessé d'inciter le gouvernement à adopter une loi plus rigoureuse au sujet du BPE pour qu'un plus grand nombre d'enfants et de jeunes puissent avoir accès à nos services et pour que notre bureau devienne véritablement indépendant – ce qui s'est produit au cours de sa dernière année d'exercice. Grâce à son engagement dans ce domaine, les enfants et les jeunes du Manitoba vont mieux se faire entendre.



# Aperçu des initiatives et des activités

## PRÉSENTATION D'UNE NOUVELLE LOI ÉLARGISSANT NOTRE MANDAT

Après avoir incité le gouvernement à passer à l'action depuis 2012, notre bureau a été satisfait de voir enfin la présentation d'une nouvelle Loi destinée à élargir et à renforcer notre mandat. La *Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes* traite également plusieurs des recommandations que le commissaire Ted Hughes a formulé en 2014 dans son rapport d'enquête sur le décès de Phoenix Sinclair. Lorsqu'elle entrera en vigueur au cours des prochains mois, elle habilitera le protecteur :

- en élargissant notre mandat au-delà du système des SEF pour que nous puissions aider d'autres enfants, adolescents et jeunes adultes. Seront ainsi inclus les enfants et les adolescents qui reçoivent ou sont admissibles à recevoir toute une gamme de services financés par le gouvernement notamment les services de protection de l'enfance, les services d'adoption, les services destinés aux personnes handicapées, les services de santé mentale, les services de lutte contre la toxicomanie, les services d'aide aux victimes, les services en matière de justice destinés aux jeunes ainsi que les plans d'éducation personnalisés.
- en renforçant nos capacités en matière de publication, notamment la publication de rapports spéciaux analysant les services dans le but d'augmenter la transparence et d'améliorer l'efficacité des services et des interventions qui en découlent. Ces rapports spéciaux, de même que les nouveaux plans de services axés sur les objectifs et les rapports annuels que nous sommes tenus de publier seront communiqués au public sous réserve de certaines limites relatives à la divulgation des renseignements personnels.
- en élargissant notre rôle actuel de façon à nous permettre d'effectuer des examens et des enquêtes sur les cas de décès et de blessures graves chez les enfants vulnérables suivis par le système de protection de l'enfance, par les services de santé mentale et de lutte contre la toxicomanie et par les services de justice, mais aussi chez les jeunes adultes âgés de 18 à 21 ans qui ont besoin de SEF ou de services aux personnes handicapées pour devenir indépendants.

## Bureau du Nord

Comme il est indiqué dans la section du présent rapport consacrée aux déplacements, les très grandes distances géographiques qui séparent les villes de notre province présentent de gros défis si nous voulons faire en sorte que tous les enfants et les jeunes aient accès à nos services de défense des droits. Pour améliorer l'accessibilité, nous avons dressé des plans cette année en vue d'ouvrir un bureau satellite dans le nord du Manitoba. Ce bureau devrait ouvrir ses portes au cours de l'exercice 2017-2018.

## Étude systémique des services de défense des droits

Le BPE a participé à une étude de l'école d'administration publique de l'Université Victoria qui a été menée par un doctorant. L'étude a comparé les mandats et fonctions des onze bureaux provinciaux et territoriaux indépendants des protecteurs des enfants et des jeunes au Canada, en matière de défense des droits.

## Loi sur la protection des enfants (communication de renseignements)

En réponse à une invitation du ministre des Familles, notre bureau a examiné et commenté le projet de *Loi sur la protection des enfants (communication de renseignements)*. La future Loi prévoit la communication accrue de renseignements entre les organisations qui fournissent des services aux enfants et aux jeunes à risque lorsque cette communication est dans l'intérêt supérieur des enfants et des jeunes.

## Femmes et filles autochtones disparues et assassinées

Le gouvernement du Manitoba a adopté un décret accordant aux commissaires de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées nommés par le gouvernement fédéral le pouvoir d'examiner les travaux et les analyses déjà réalisés au Manitoba. Nous avons été satisfaits de constater que six rapports du BPE étaient inclus dans la documentation rendue accessible par ce décret.

## Changer le langage du suicide

Le langage que nous utilisons pour parler du suicide peut façonner notre perception du problème et avoir des effets sur celles et ceux qui ont été traumatisés par la perte d'un être cher décédé de cette façon. Dans un article publié dans le *Winnipeg Free Press*, la protectrice des enfants a préconisé la suppression d'expressions utilisées en anglais comme « *committed suicide* », « *successful suicide* » ou « *failed suicide attempt* » (littéralement traduites par « commettre

le suicide », « suicide réussi » ou « tentative de suicide ratée », respectivement). Ces expressions évoquent le blâme et le jugement. La protectrice recommandait plutôt une approche factuelle et neutre pour parler du suicide. Dans le contexte de la publication de la deuxième phase de notre travail de recherche sur le suicide, elle a proposé un langage plus neutre et des expressions comme « *died by suicide* », « *death by suicide* » ou « *suicide attempt* » (« décédé d'un suicide », « décès par suicide » ou « tentative de suicide »).

Dans ses efforts pour promouvoir un langage bienveillant à propos du suicide, notre bureau a également produit la vidéo intitulée *The language of suicide*, qu'il est possible de visionner sur la chaîne YouTube du protecteur des enfants en quatre langues (anglais, ojibwa, oji-cri et cri). Visitez [tinyurl.com/OCAdvocate](https://www.youtube.com/OCAdvocate) pour la regarder.

## Voices of Thunder

Dans le cadre de notre travail constant de recherche et de prévention au sujet du suicide, nous nous sommes associés au duo créatif de *Voices of Thunder* (Mary Black et Gabriel Guiboche/2Spirit) et au Broadway Neighbourhood Centre (programme Just TV) pour produire une vidéo. L'histoire raconte le cheminement d'une personne qui, à l'aide de son esprit créateur, réussit à dépasser la toxicomanie, les expériences traumatisantes et la perte pour faire place à la guérison, à la responsabilisation et à l'amour. Regardez la vidéo sur notre chaîne YouTube à : <https://youtu.be/X0rtOUpsTPk>.

## L'art au service de la justice sociale

Notre bureau a accepté une invitation du collège de l'Université de Winnipeg à exposer dans notre vitrine des œuvres d'art que les élèves avaient réalisées dans le cadre de leurs études. Pour ce projet, les élèves devaient créer des œuvres qui répondaient à la question suivante : « Quel est le plus grand défi ou la meilleure opportunité au Canada qui se présente à votre génération? »



## RAPPORTS SPÉCIAUX

### *On the Edge Between Two Worlds*

Nous avons invité onze dirigeants de la communauté autochtone locale pour qu'ils nous disent, dans leurs propres mots, ce qu'il faut faire pour que nos systèmes publics répondent mieux aux besoins de tous les jeunes, mais plus particulièrement à ceux des jeunes filles autochtones. Ils nous ont fait part de récits, de conseils et de sages paroles sur les façons de mieux répondre aux besoins des jeunes filles autochtones. En nous fondant sur ce qu'ils nous ont communiqué, nous avons formulé quatre recommandations principales au gouvernement du Manitoba dans un rapport intitulé *On the Edge Between Two Worlds: Community Narratives on the Vulnerability of Marginalized Indigenous Girls*. Il est possible de consulter ce rapport en ligne à [tinyurl.com/MBAdvocateEdge](http://tinyurl.com/MBAdvocateEdge). Il est également possible de visionner une vidéo de la cérémonie, qui a eu lieu à la *Circle of Life Thunderbird House* pour la publication officielle du rapport, sur notre chaîne YouTube à <https://youtu.be/CsiuhzmGZLo>.

### *The Changing Face of Youth Suicide — Phase Three*

Les activités de la troisième étape de notre travail de recherche sur le suicide des jeunes ont commencé cette année et elles sont toujours en cours. Pour cette troisième étape, nous analysons les données recueillies au cours des deux premières afin de produire des ressources fondées sur des données factuelles et destinées aux jeunes.

Pour la première étape de l'étude (publiée en 2015), nous avons examiné en détail les antécédents des 50 jeunes morts par suicide au Manitoba entre 2009 et 2013. Pour la deuxième, nous avons examiné ceux d'un groupe témoin de 100 jeunes du Manitoba sélectionnés au hasard et suivis par le système de protection de l'enfance pendant la même période. Il est possible de consulter les rapports sur ces études dans la section (anglaise) de notre site Web consacrée aux rapports spéciaux.

L'une des principales constatations découlant de l'étude est que les jeunes les plus à risque en matière de suicide ont souvent du mal à fréquenter l'école régulièrement et leur présence scolaire a tendance à baisser après l'âge de 12 ans. Étant donné que nous comptons sur notre système scolaire pour qu'il fournisse aux jeunes l'essentiel de l'information sur la prévention du suicide, celles et ceux qui ont peut-être le plus besoin de cette information ne l'obtiennent pas forcément. Pour les enfants de huit à douze ans, les soutiens sont rares.

Dans le cadre de la troisième étape de notre travail de recherche, nous nous sommes associés à l'Association canadienne pour la santé mentale en vue de produire une ressource destinée aux élèves des écoles intermédiaires et visant à combler le vide dans les services de prévention.

Les trousseaux Thrival Kits™ sont des contenants d'utilisation individuelle ou pour toute la classe qui renferment notamment des articles destinés à inciter la personne ou le groupe à déterminer et à décrire ses habiletés et ses points forts. En partant de l'idée selon laquelle la capacité à exprimer son identité personnelle et à décrire où se trouvent les sources de soutien améliore la littératie en santé mentale et constitue un facteur de protection contre le suicide, ces trousseaux s'accompagnent d'ateliers de créativité, de réflexion et de développement des habiletés interpersonnelles pour aider les jeunes à comprendre qui ils sont et ce qui font d'eux des êtres uniques et spéciaux. Elles vont être mises à l'essai dans un petit nombre de classes de la 4<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année au cours de l'année scolaire 2017-2018. Nous avons l'intention de les offrir à un plus grand nombre partout au Manitoba en 2018-2019.

### *Don't Call Me Resilient: What Loss & Grief Look Like for Children and Youth in Care*

Maltraitance, négligence, être témoin de violence familiale, habiter avec des aidants naturels qui sont aux prises avec la toxicomanie – tous ces événements peuvent être traumatisants pour les enfants et ils peuvent attirer l'attention du système de protection de l'enfance sur leurs familles. Si la situation à domicile devient un risque pour leur sécurité, les enfants peuvent être placés sous un régime de protection, ce qui peut causer un autre traumatisme du fait qu'ils sont séparés de leurs parents, de leurs frères et sœurs, de la communauté et d'une routine qui leur est familière. Avec pour toile de fond les histoires de jeunes actuellement et anciennement pris en charge, ce rapport examine les travaux de recherche récents sur les expériences traumatisantes et la résilience ainsi que la documentation sur les façons de surmonter les traumatismes, notamment la garde coutumière, la concertation familiale, les livres de vie et autres méthodes de planification valables. Le rapport est publié en ligne à [tinyurl.com/MBAdvocateResilient](http://tinyurl.com/MBAdvocateResilient).

### *So Much Left to Do: Status Report on the 62 Recommendations From the Phoenix Sinclair Inquiry*

En novembre 2016, soit près de trois ans après que le gouvernement provincial a reçu le rapport final de l'Enquête sur les circonstances du décès de Phoenix Sinclair, seulement 29 % des recommandations avaient été menées à bien. Ce rapport a déterminé les recommandations sur lesquelles des travaux étaient en cours, celles sur lesquelles aucun progrès n'a été enregistré et celles que le gouvernement estime avoir mené à bien. Le rapport est publié en ligne à [tinyurl.com/MBAdvocatePhoenix](http://tinyurl.com/MBAdvocatePhoenix)

## PRÉSENTATIONS, CONFÉRENCES ET GROUPES DE SPÉCIALISTES

Cette année, nous avons présenté 37 exposés publics sur les activités de notre bureau à des groupes communautaires et des organisations du Manitoba. Si votre groupe souhaite inviter un présentateur ou une présentatrice, veuillez nous appeler au 204 988-7440 ou, sans frais, au 1 800 263-7146.

### Conférence de l'Awasis Agency of Northern Manitoba

Nous avons été invités à participer comme facilitateur à la conférence du personnel de l'Awasis Agency of Northern Manitoba pour discuter de sujets concernant le rôle du BPE et ses liens avec l'office de SEF.



Dans le cadre de ce symposium, nous avons aussi coanimé l'une des discussions de jeunes spécialistes au cours de laquelle nous avons interrogé les participants et diffusé trois récits numériques que des jeunes ont produits à l'occasion d'un camp d'été de narration que nous avons organisé pour le spectacle *Just TV* du Broadway Neighbourhood Centre. Il est possible de visionner les vidéos sur la chaîne YouTube du BPE à [tinyurl.com/OCAdvocate](http://tinyurl.com/OCAdvocate).

### Indigenous Youth Suicide Prevention Leadership Roundtable

Le centre Ma Mawi Wi Chi Itata et l'Association canadienne pour la santé mentale ont parrainé cette table ronde lors de la Journée mondiale de prévention du suicide. Nous avons participé à l'événement pour communiquer certains des résultats des deux premières étapes de notre projet de recherche intitulé *The Changing Face of Youth Suicide in Manitoba and the Narrow Window for Intervention*.



### National Indigenous Social Work Conference



Nous avons été honorés d'avoir pu présenter une communication sur notre rapport spécial intitulé *On the Edge Between Two Worlds: Community Narratives on the Vulnerability of Marginalized Indigenous Girls*.

### Huitième symposium biennal du Prairie Child Welfare Consortium

Des représentants de notre bureau ont participé à ce symposium qui s'est déroulé à Winnipeg. Le protecteur adjoint des enfants a pris part à une discussion de spécialistes intitulée *Moving Toward Reconciliation in Child Welfare*. Nous avons également présenté un sommaire de notre rapport *On the Edge Between Two Worlds: Community Narratives on the Vulnerability of Marginalized Indigenous Girls*, et parlé des réactions de la collectivité et du gouvernement au rapport depuis sa publication.

### Conférence du Manitoba Foster Family Network

Sur l'invitation du Manitoba Foster Family Network (MFFN), nous avons aidé à favoriser les discussions avec les parents nourriciers de partout dans la province sur les placements en foyers de culture différente et sur la sécurisation culturelle (mesures visant à reconnaître, à respecter et à développer l'identité culturelle). Nous avons demandé aux parents nourriciers de nous communiquer leurs expériences et leurs points de vue sur les questions que nous posions dans notre rapport spécial consacré aux jeunes filles autochtones vulnérables et marginalisées. Plus tard en 2017 et en 2018, nous avons l'intention de nous rendre dans d'autres endroits de la province dans le cadre de ce travail de collaboration sur un sujet différent.

## FORMATION ET PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Dans le cadre de notre engagement à nous améliorer continuellement, les membres de notre personnel ont participé aux activités suivantes de formation et de perfectionnement professionnel :

***Child Welfare, Adolescents and the Youth Justice System: Failing to Respond Effectively to 'Crossover Youth'*** — webinaire présenté par Nicholas Bala et Sheena Scott

**Cours international d'été sur les droits de l'enfant à l'Université de Moncton.** Le cours portait sur l'Article 19 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, soit sur le droit à la protection contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation

***'If I feel like this, how does the child feel?' Child Protection Workers, Supervision, Management and Organizational Response to Parental Violence*** — webinaire présenté par Susan Hunt

***Working with First Nations, Inuit and Metis: Spotlight on First Nations*** — webinaire de la Commission de la santé mentale du Canada

***Cultural Safety for Indigenous Peoples: A Determinant of Health*** — webinaire du National Collaborating Centre for Aboriginal Health

***Racism, Reconciliation, and Indigenous Cultural Safety*** — webinaire en présence du sénateur Murray Sinclair et présenté dans le cadre du programme San'yas Indigenous Cultural Safety Training

***Childhood Trauma and Illicit Drug Use in Adolescence: A Population-Based National Comorbidity Survey Replication-Adolescent Supplement Study*** — webinaire présenté par l'intermédiaire de l'organisation PART (Practice and Research Together)

***Youth Engagement — Shaking the Movers, New Brunswick*** — webinaire présenté par l'intermédiaire du Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes (CCDEJ)

## PARTICIPATION AUX COMITÉS

La participation à des comités d'organisations et à des comités communautaires permet à notre bureau de partager ses ressources et son expertise et aussi de rester au fait des questions et activités se rapportant au bien-être des enfants et des jeunes. Voici les comités auxquels nous avons participé au cours de l'année :

- Sexually Exploited Youth Community Coalition
- Children's Inquest Review Committee
- Centre des sciences de la santé–groupe de travail sur les services à l'enfant et à la famille
- Voices Youth in Care Advisory Council
- Youth Suicide Prevention Strategy Education Initiatives Task Team
- Youth Agencies Alliance
- Provincial Suicide Prevention Leadership Committee
- Groupes de travail nationaux du Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes :
  - Santé mentale
  - Engagement des jeunes
  - Site Web
- Children and Youth with Complex Needs Committee
- Children's Coalition
- Initiative de thérapie pédiatrique



PLAN DE SERVICES :

# Préparatifs en vue de notre nouveau mandat

En plus d'assumer la charge de travail courante dans le cadre de son mandat existant, notre bureau a travaillé d'arrache-pied en prévision des modifications législatives énoncées en troisième page du présent rapport.

Pour nous préparer aux changements, nous avons créé des groupes de travail internes dans les domaines suivants : services en matière de justice destinés aux jeunes, services aux personnes handicapées, services de santé mentale et de lutte contre la toxicomanie, et services d'aide aux victimes.

Ces groupes ont défini nos attributions et leur portée dans le cadre de notre nouveau mandat. Nous avons consulté aussi les spécialistes des divers systèmes et rencontré les ministres, sous-ministres, sous-ministres adjoints et dirigeants qui représentent nos nouvelles sphères de responsabilité.

De plus, pour pouvoir continuer à offrir dans toute la province des services de défense des droits dans le cadre de ces nouvelles attributions, nous nous sommes tournés vers les dirigeants autochtones et les avons consultés

dans le contexte de notre travail de transition. Nous avons également établi des relations avec les intervenants du gouvernement fédéral étant donné que de nombreux enfants du Manitoba résident dans des collectivités où le gouvernement fédéral est chargé du financement ou de la prestation des services. Nous sommes déterminés à faire en sorte que le droit à l'égalité en matière d'accès à des services de qualité soit protégé pour tous les enfants et les jeunes, quel que soit l'endroit où ils habitent dans la province.

En attendant l'entrée en vigueur de la législation prévue au cours des prochains mois, ces relations et ce travail de collaboration vont continuer de se développer et d'évoluer à mesure que nous comprendrons mieux les besoins des enfants, des adolescents et des jeunes adultes au sein des divers services publics.

# Endroits où nous nous déplaçons et pourquoi

Le Manitoba couvre une vaste région qui s'étale sur 649 947 kilomètres carrés et, dans le Nord, les villes sont très éloignées les unes des autres. Pour les offices de SEF qui sont responsable des zones situées au nord de Winnipeg, les distances géographiques rendent difficile la prestation de services. Comme bureau représentant les droits des enfants et des jeunes de toute la province, nous sommes exposés aux mêmes difficultés. Pour assurer la prestation de tous nos services de défense des droits et de nos services d'enquête dans l'ensemble de la province, notre personnel doit se déplacer et y consacrer le temps nécessaire.

Cette année, nous nous sommes rendus dans toutes les régions de la province, effectuant un total de 123 déplacements à l'extérieur de Winnipeg. Comme vous pouvez le constater dans le tableau ci-dessous, nos déplacements ont la plupart du temps pour objet le traitement des dossiers.

Objet du déplacement	Nombre
Traitement des dossiers*	94
Réunions de comité nationaux	5
Événements d'office ou de régie de SEF	5
Approche communautaire	1
Conférences et formation**	7
Autre événement communautaire	1
Demandes de présentation***	8
Assurance de la qualité	2
<b>Total</b>	<b>123</b>

\* Les déplacements pour traitement de dossiers incluent aussi les déplacements pour raisons multiples, la principale étant le traitement des dossiers

\*\* Conférences et formation (dont deux événements où le BPE avait également installé un kiosque d'approche communautaire)

\*\*\* Demandes de présentation (y compris un événement incluant aussi un événement d'office ou de régie de SEF et la participation de jeunes)

## Endroits où nous nous sommes déplacés

Région	Nombre de visites	%
<b>Centre</b>	15	12 %
<b>Est du Manitoba</b>	19	16 %
<b>Entre-les-Lacs</b>	16	13 %
<b>Nord</b>	19	16 %
<b>Hors province</b>	10	8 %
<b>Parcs</b>	3	2 %
<b>Ouest du Manitoba</b>	41	33 %
<b>Total</b>	<b>123</b>	<b>100 %</b>

\*Un nombre important de déplacements s'est effectué dans la région de l'ouest du Manitoba en raison d'une enquête systématique des dossiers qui a nécessité plusieurs trajets.

## Collectivités visitées

### Région du Centre

Alonsa  
Carman  
Gaa-ginooshkodeyaag (Long Plain First Nation)  
Portage la Prairie  
Rosenort

### Région de l'Est du Manitoba

Makadewaagamijiwanoonsing (Black River First Nation)  
Pwerview–Pine Falls  
Okwewanashko-ziibiing (Roseau River Anishinabe First Nation)  
Zaagiing (Sagkeeng First Nation)  
Sainte-Anne  
Saint-Pierre-Jolys  
Steinbach

### Région d'Entre-les-Lacs

Ashern  
Baaskaandibewi-ziibiing (Brokenhead Ojibway First Nation)  
Gimli  
Oshki-ishkonigan (Peguis First Nation)  
Selkirk  
Stonewall

### Région du Nord

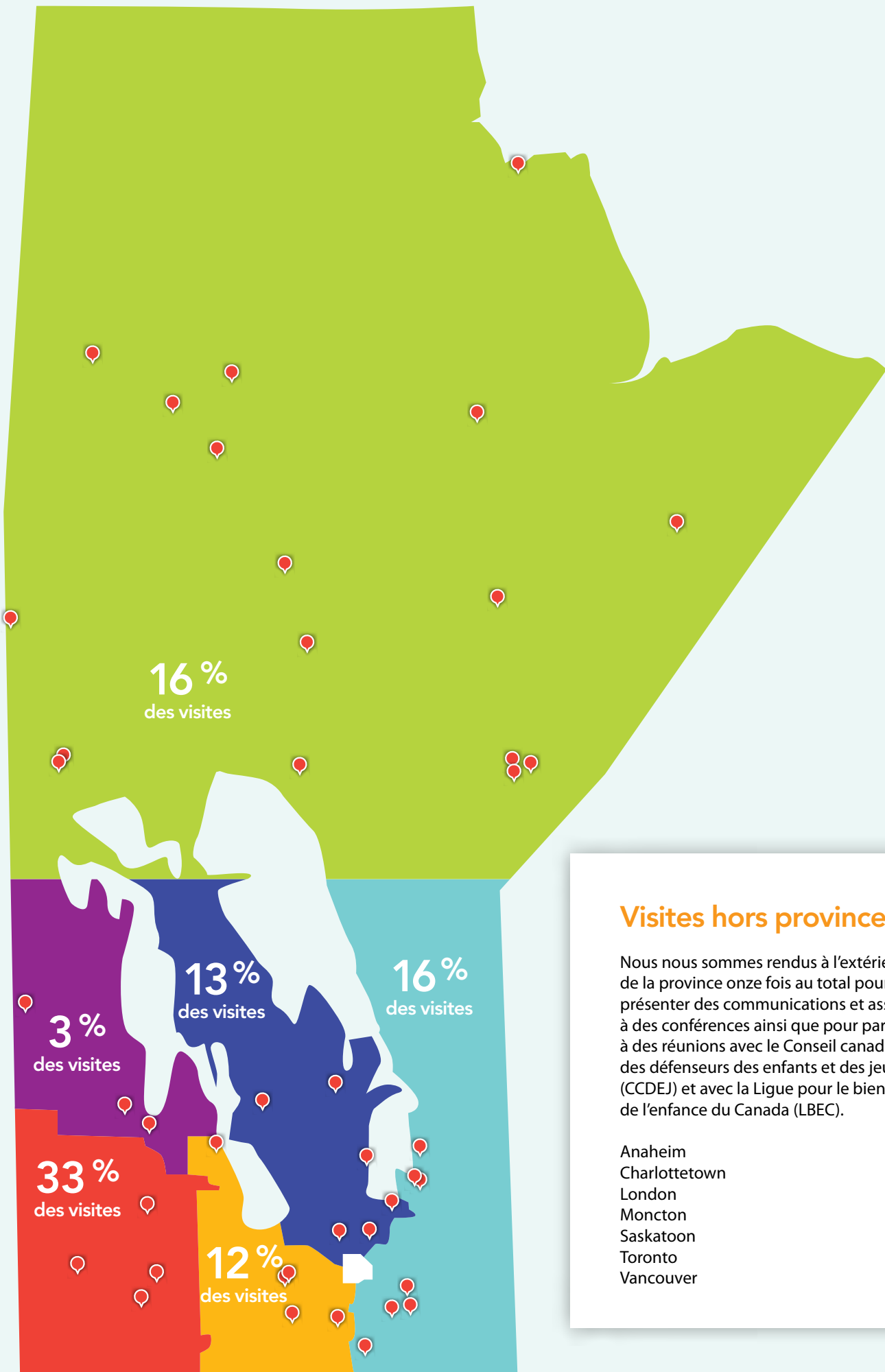
Bunibonabee Cree Nation (Oxford House)  
Churchill  
Pimicikamak (Cross Lake First Nation)  
Flin Flon  
Kistiganwacheeng (Garden Hill First Nation)  
Leaf Rapids  
Marcel Colomb First Nation (Lynn Lake)  
Nisichawayasihk Cree Nation (Nelson House)  
Kinosawi Sipi (Norway House Cree Nation)  
Opaskwayak Cree Nation  
O-Pipon-Na-Piwin Cree Nation (South Indian Lake)  
Kisematawa (Shamattawa First Nation)  
Minithayinikam (St. Theresa Point First Nation)  
Tataskweyak Cree Nation (Split Lake)  
The Pas  
Thompson  
Waasikamaank (Wasagamack First Nation)

### Région des Parcs

Dauphin  
Ochre River  
Swan River

### Région de l'ouest du Manitoba

Brandon  
Ditibineya-ziibiing (Rolling River First Nation)  
Souris  
Virten



## Visites hors province

Nous nous sommes rendus à l'extérieur de la province onze fois au total pour présenter des communications et assister à des conférences ainsi que pour participer à des réunions avec le Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes (CCDEJ) et avec la Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada (LBEC).

Anaheim  
 Charlottetown  
 London  
 Moncton  
 Saskatoon  
 Toronto  
 Vancouver

# Service de l'assurance de la qualité

Notre but est de faire en sorte que les services et activités du bureau restent de première qualité et répondent aux besoins des enfants et des jeunes. L'objectif premier de ce service est de chercher, au sein de notre organisation, les secteurs où les services peuvent être améliorés.

## Examen du programme de services de défense des droits

En mars, nous avons terminé la deuxième étape de l'examen de notre programme des services de défense des droits. Alors que la première étape avait consisté à recueillir des renseignements pour examiner l'évolution du programme dans le temps et la façon dont nous fournissons les services, au cours de la deuxième étape, nous avons regardé de plus près les processus utilisés dans notre travail de défense des droits et dans la prestation des services mais nous nous sommes aussi penchés sur l'orientation future du programme. Un sommaire des deux étapes de l'examen est publié en ligne (en anglais) à <https://tinyurl.com/MBAAdvocateAdvocacy>

## Examen des bases de données sur la prestation de services

Nous avons entamé cet examen au cours de l'exercice 2016-2017 et il se poursuivra en 2017-2018. L'examen consistera à étudier les renseignements recueillis par nos deux programmes de services à partir de leurs bases de données respectives. Nous évaluerons également nos besoins en tenant compte de notre mandat élargi et plus complexe qui sera bientôt effectif. Dans le cadre de cet examen, nous évaluerons les améliorations possibles et l'efficacité avec laquelle nous recueillons les données de façon à mieux comprendre les problèmes systémiques auxquels sont confrontés les enfants, les jeunes et les familles.

# Examen des services

## SERVICES DE DÉFENSE DES DROITS

Nous avons commencé l'année 2016-2017 avec 177 dossiers actifs dans notre programme de services de défense des droits des enfants et des jeunes. Au cours de l'exercice, nous avons ouvert 2 581 dossiers supplémentaires. Tout au long de l'année, nous avons traité et clos 2 552 dossiers, ce qui a porté à 206 le nombre de dossiers encore actifs à la fin de l'exercice et que nous avons reportés à 2017-2018.

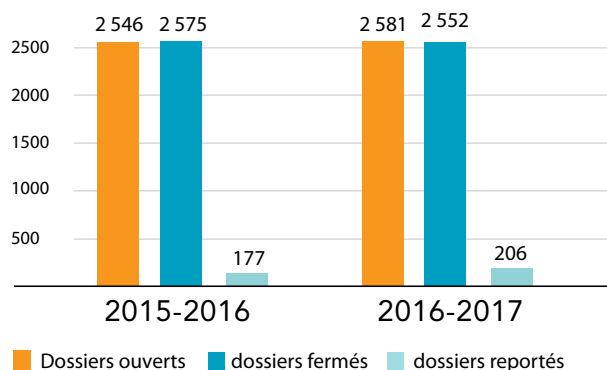
Les services de défense des droits représentent toute une gamme d'activités, notamment les suivantes :

- Examen de l'intervention des services de protection de l'enfance
- Établissement d'un contact avec l'office de SEF approprié
- Réunion avec les enfants et les jeunes pour les aider à exprimer leurs points de vue et à comprendre les décisions prises par les intervenants dans leur plan de prise en charge
- Participation à des réunions pour offrir un soutien direct à l'enfant ou au jeune en matière de défense des droits

Les cas les plus complexes portent parfois aussi sur des problèmes multidimensionnels ou l'absence de ressources communautaires ou familiales pour répondre aux besoins établis. Nous avons des cas où les défaillances d'ordre interpersonnel et environnemental sont graves et exigent l'intervention d'un ou plusieurs fournisseurs de services.

Pendant l'année, le nombre total de demandes de services que nous recevons est supérieur au nombre de dossiers que nous ouvrons. Notre bureau fait la promotion de l'autonomie sociale et fournit dans la mesure du possible les outils et l'information nécessaires pour aider les personnes à défendre elles-mêmes leurs droits et leurs intérêts avec confiance. Quand les Manitobaines et les Manitobains nous contactent pour obtenir de l'aide et que leurs demandes semblent faciles à résoudre, nous fournissons l'information demandée et il n'est pas toujours nécessaire de faire un suivi supplémentaire. Les demandes plus complexes ou nécessitant plus de temps à régler font l'objet d'une ouverture de dossier et sont classés parmi les dossiers qui exigent un soutien supplémentaire. En 2016-2017, sur 3 012 demandes de services que nous avons reçues au total, 2 581 dossiers ont été ouverts.

## Dossiers ouverts

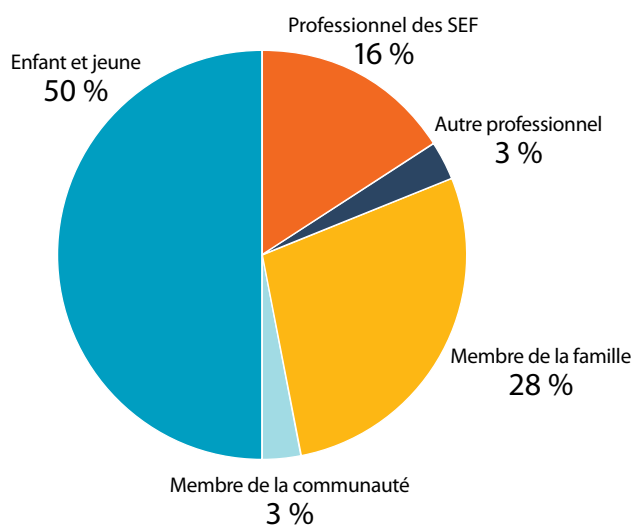


\*Note : Toutes les demandes de services ne mènent pas obligatoirement à l'ouverture d'un dossier.

L'ouverture d'un dossier ne reflète pas le nombre d'enfants bénéficiant de services dans le cas en question ni la complexité de la situation. Par exemple, lorsque nous traitons avec un groupe de frères et soeurs, nous n'ouvrons qu'un seul dossier au nom de l'enfant le plus âgé, alors qu'il nous arrive d'offrir des services à tous les enfants.

## Qui a contacté le BPE pour obtenir des services de défense des droits

Les enfants et les jeunes, ainsi que les membres de leurs familles, sont les personnes qui sont les plus susceptibles de s'adresser au BPE pour obtenir des services, comme il est indiqué dans le tableau ci-dessous. Les statistiques sont restées relativement constantes par rapport au dernier exercice. Cependant, le nombre d'enfants et de jeunes qui nous ont contactés cette année a continué d'augmenter. Aujourd'hui, environ la moitié des demandes viennent directement des jeunes.



\*Note : Sont inclus dans la catégorie des membres de la famille la famille naturelle, la famille élargie, la famille d'accueil et les tuteurs légaux.

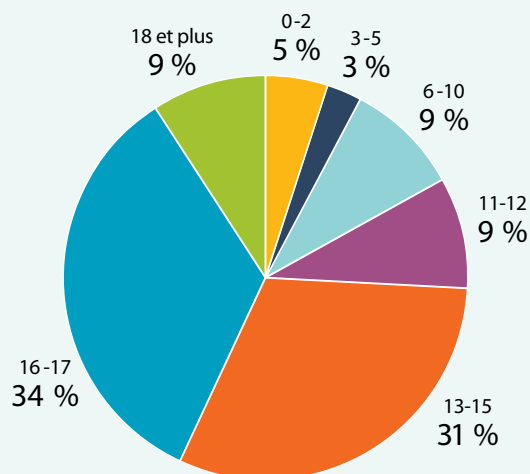
## L'histoire de Mariah

Âgée de 18 ans et pupille permanente d'un office de SEF dans une région rurale du Manitoba, Mariah s'inquiétait de son avenir. Elle n'était pas heureuse là où elle avait été placée et avait des relations très conflictuelles avec les jeunes de son âge dans sa communauté d'origine. Elle a contacté notre bureau en indiquant qu'elle était mécontente du fait que l'office qui assumait sa tutelle refusait qu'elle déménage à Winnipeg. Elle voulait s'éloigner des conflits, terminer l'école secondaire et suivre des études postsecondaires en ville. L'office voulait maintenir les liens entre Mariah et sa famille et refusait qu'elle déménage.

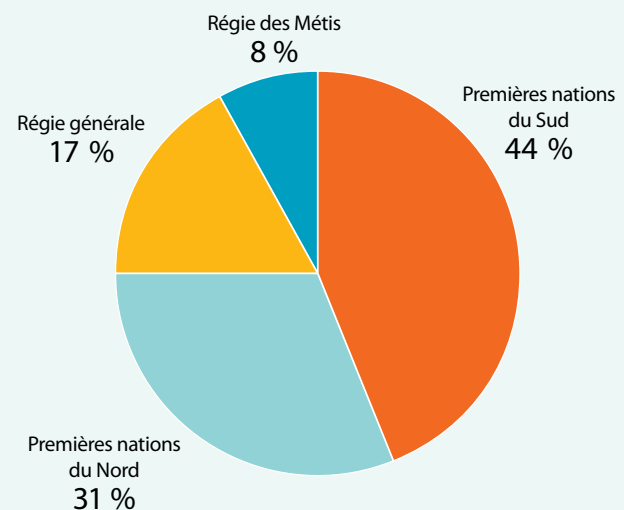
Nous avons exploré la possibilité du déménagement à Winnipeg avec Mariah tout en incitant l'office à tenir compte des raisons de la demande. Nous avons pu fournir des renseignements sur les ressources en matière de placement et sur les ressources communautaires, en cas de déménagement à Winnipeg. L'office a fini par accepter le déménagement à titre d'essai et Mariah a fait de gros efforts pour que celui-ci se passe bien. Par la suite, elle a de nouveau fait appel à nos services pour demander une prolongation de sa prise en charge. Mariah continue de connaître le succès dans ses études postsecondaires.

## ENFANTS ET JEUNES AUXQUELS NOUS OFFRONS DES SERVICES

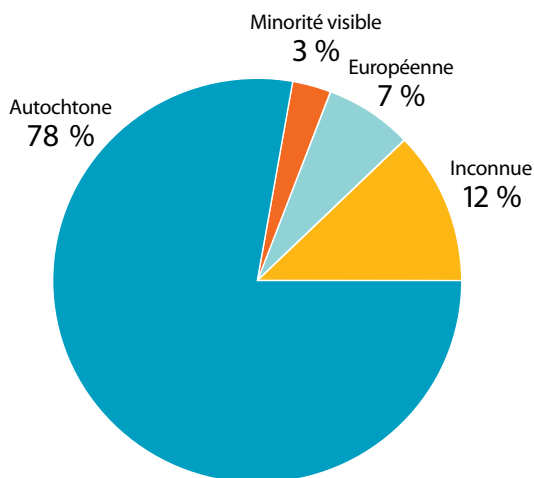
### Âge de l'enfant ou du jeune



### Régie de SEF responsable



## Origine raciale

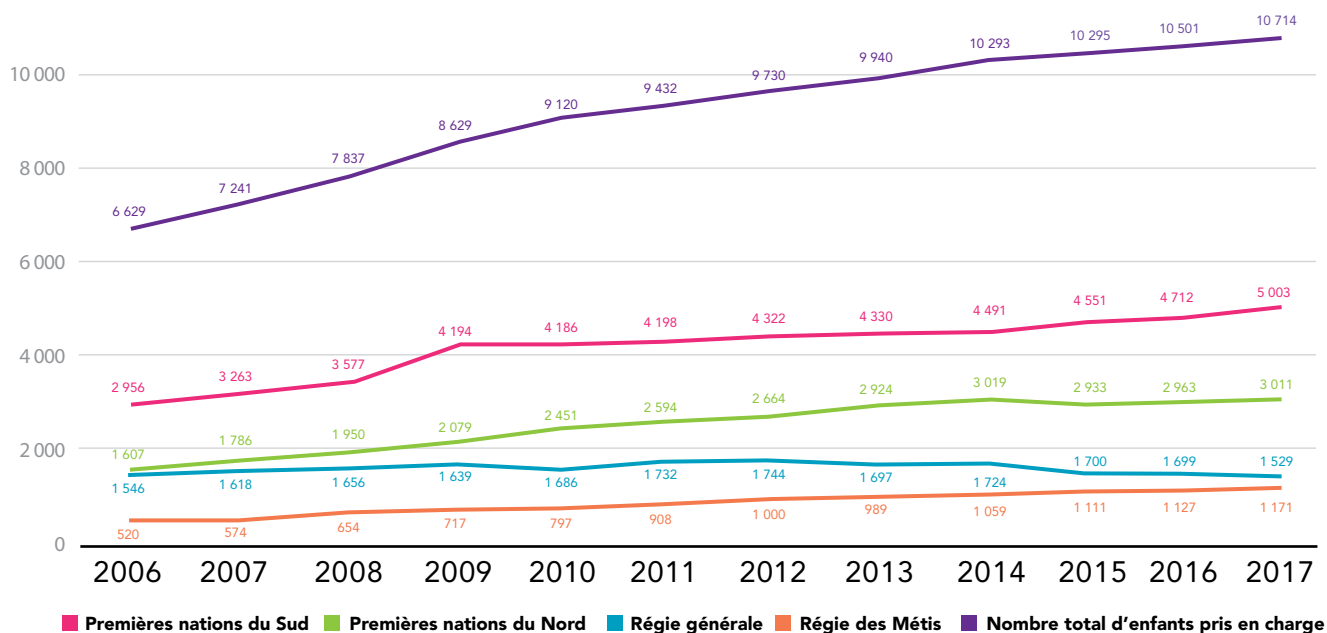


## Origines de la surreprésentation

Avec la publication en 2015 du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada intitulé *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir*, beaucoup de Canadiens et de Canadiennes ont commencé à comprendre le terrible héritage des politiques du gouvernement conçues pour éradiquer les savoirs et les modes de vie des Autochtones. L'une de ces politiques a consisté en l'instauration du réseau de pensionnats. Les enfants ont été séparés de force de leurs familles et de leurs communautés, et ils ont subi l'avilissement culturel et les violences physiques et sexuelles. Comme il est indiqué dans le rapport de la Commission, il en a résulté que les peuples autochtones ont vécu de profonds traumatismes qui se sont transmis sur plusieurs générations. Les familles de Premières nations et de Métis connaissent aujourd'hui des taux de suicide, de violence familiale, de toxicomanie, de problèmes de santé mentale et de difficultés en matière de responsabilités parentales plus élevés que les autres familles.

Au Manitoba, les enfants autochtones représentent environ 26 % de la population infantile mais près de 90 % des enfants pris en charge. Les statistiques sur nos services révèlent un nombre correspondant élevé d'enfants et de jeunes autochtones.

## Enfants et jeunes pris en charge



Data are from the Manitoba Department of Families

## L'histoire de Felicity

À l'âge de 11 ans, Felicity avait passé la plupart de sa vie sous la garde de l'État. À l'âge de 10 ans, son office de SEF dans le nord du Manitoba l'a déménagée dans un foyer de groupe à Winnipeg. Le BPE est intervenu après que des inquiétudes ont été exprimées au sujet d'un manque de contact de la part de la travailleuse sociale de Felicity, d'une planification insuffisante du dossier, de visites familiales limitées et de retards dans l'accès aux services de thérapie. Notre bureau est resté en contact avec l'office pour résoudre ces problèmes. Malgré les défaillances dans les services, Felicity était bien dans son foyer de groupe.

La maman de Felicity, qui habitait dans une autre province, tentait de résoudre les problèmes qui avaient mené à la prise en charge de ses enfants. Elle faisait des progrès et il était question d'une réunification éventuelle avec sa fille dans la province de la maman. Un établissement d'hébergement spécialisé a été trouvé dans cette province pour aider à la transition en vue de redonner la garde de Felicity à sa maman.

Avant la date du déménagement, Felicity allait fêter son 12e anniversaire. Malheureusement, le foyer de groupe dans lequel elle vivait n'était autorisé que pour des enfants de 6 à 12 ans. Felicity a appris qu'elle allait devoir quitter son réseau de soutien au foyer et qu'elle serait placée ailleurs provisoirement pendant cette période critique. Elle était très proche de son équipe de soins et bouleversée à l'idée d'être obligée de partir deux mois seulement avant son déménagement à l'extérieur de la province. Notre bureau a plaidé pour Felicity. Nous avons recommandé que le foyer de groupe demande à la ville de Winnipeg une modification des conditions d'utilisation de son permis et avons insisté auprès de la Division des services à l'enfant et à la famille pour qu'elle modifie le permis en vertu de la réglementation sur la délivrance de permis aux établissements d'aide à l'enfant. Les deux modifications ont été approuvées et Felicity a pu rester dans son foyer de groupe jusqu'à son départ du Manitoba.

## Préoccupations principales concernant les SEF, par catégorie

Chaque dossier de défense des droits peut porter sur plusieurs sujets de préoccupation. La gestion des dossiers, la qualité des soins et la question des droits de l'enfant ont été les principales préoccupations des quelques dernières années.

Préoccupations principales	Pourcentage
<b>Gestion des dossiers :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Planification du dossier insuffisante</li> <li>Manque de permanence</li> <li>Planification familiale insuffisante</li> <li>Mauvaise planification de la réunification</li> <li>Changement de travailleur</li> <li>Participation insuffisante de l'enfant</li> <li>Participation parentale ou familiale insuffisante</li> <li>Normes de service insuffisantes</li> <li>Absence de plan de protection approprié</li> <li>Désaccord, refus au sujet des SEF</li> </ul>	<b>37 %</b>
<b>Qualité des soins (pour enfants pris en charge seulement) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Soins de santé insuffisants</li> <li>Programme d'éducation insuffisant</li> <li>Manque de vie privée</li> <li>Manque de vêtements</li> <li>Manque de nourriture</li> <li>Manque d'activités récréatives</li> <li>Manque d'accès aux traditions culturelles</li> <li>Manque d'intervention ou de traitement en santé mentale</li> <li>Mesures intrusives inappropriées</li> <li>Mesures disciplinaires inappropriées</li> <li>Manque de ressources appropriées en matière de soins</li> <li>Nombre trop élevé de placements</li> <li>Absence de l'enfant sans autorisation</li> <li>Visites et accès à l'enfant pris en charge insuffisants</li> <li>Absence de contact avec les pairs</li> </ul>	<b>24 %</b>
<b>Droits (ex., octroi, prévention, protection, participation) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Protocole de sélection de régie</li> <li>Information insuffisante</li> <li>Participation insuffisante</li> <li>Prise en compte insuffisante</li> <li>Connaissances insuffisantes en défense des droits</li> <li>Appui juridique insuffisant</li> </ul>	<b>12 %</b>
<b>Intervention et délais :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Protocole de sélection de régie</li> <li>Absence d'intervention des SEF</li> <li>Intervention exagérée des SEF</li> <li>Retards administratifs</li> <li>Retards dans la prestation de services</li> </ul>	<b>10 %</b>
<b>Accessibilité :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Information insuffisante</li> <li>Refus de services</li> <li>Inadmissibilité</li> <li>Ressources ou services insuffisants</li> <li>Restriction des ressources</li> </ul>	<b>5 %</b>
<b>Planification de la transition :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Planification insuffisante de la transition</li> <li>Inadmissibilité aux services pour adultes</li> <li>Inadmissibilité à l'aide à l'emploi et au revenu</li> <li>Ressources concrètes insuffisantes</li> <li>Services de soutien insuffisants</li> </ul>	<b>4 %</b>
<b>Mauvais traitements envers un enfant :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maltraitance soupçonnée - enfant pris en charge</li> <li>Maltraitance soupçonnée - enfant pas pris en charge</li> <li>Négligence soupçonnée - enfant pris en charge</li> <li>Négligence soupçonnée - enfant pas pris en charge</li> </ul>	<b>3 %</b>
<b>Besoins spéciaux ou complexes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation diagnostique insuffisante</li> <li>Ressources insuffisantes</li> <li>Mauvaise coordination</li> <li>Problèmes de financement</li> <li>Question de ressort</li> </ul>	<b>2 %</b>
<b>Responsabilité :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Processus d'examen inadéquat</li> <li>Crainte de représailles</li> <li>Conduite du travailleur</li> </ul>	<b>2 %</b>
<b>Enquêtes sur cas de maltraitance :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Intervention</li> <li>Délai</li> <li>Résolution</li> </ul>	<b>1 %</b>
<b>Total</b>	<b>100 %</b>

\* Les chiffres ayant été arrondis, leur somme ne correspond peut-être pas à 100 %.

## EXAMENS D'ENQUÊTES SPÉCIALES

Au début de l'exercice, soit en avril 2016, le programme d'examen des enquêtes spéciales comptait un total de 38\* affaires en cours. Nous avons été avisés du décès de 148 enfants au Manitoba pendant l'exercice de 2016-2017. Sur les 148 décès signalés, 53 répondaient aux critères d'examen. Nous avons procédé à 47 examens d'enquêtes spéciales et en avons reporté 44 à 2017-2018.

*\*Notre rapport annuel de 2015-2016 indiquait que 37 examens avaient été reportés à 2016-2017. En raison de l'avis tardif du décès d'un enfant cette année-là, le nombre s'élevait en fait à 38.*

### Décès d'enfants au Manitoba

C'est le Bureau du médecin légiste en chef (BMLC) qui détermine la nature du décès de chaque enfant en suivant un protocole bien défini. Notre analyse de la nature des décès est officieuse et diffère peut-être légèrement des conclusions du BMLC. Nous ne connaissons pas toujours la nature officielle du décès lorsque nous recevons avis du décès d'un enfant.

Les décès d'enfants qui répondent aux critères législatifs prévus pour les examens d'enquêtes spéciales incluent les cas où l'enfant décédé, ou sa famille, avait un dossier en cours auprès d'un office de protection au moment du décès ou bien avait reçu ou était en droit de recevoir des services de protection dans l'année précédant le décès de l'enfant.

## Nature des décès d'enfants au Manitoba en 2016-2017

Nature du décès	Décès au Manitoba		Décès sujets à examen		Décès d'enfants pris en charge	
	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%
<b>Décès naturel</b>	<b>84</b>	<b>57 %</b>	<b>24</b>	<b>45 %</b>	<b>4</b>	<b>31 %</b>
Santé fragile	34		10		3	
Prématurité	31		7		0	
Maladie	15		7		1	
Autre	4		0		0	
<b>Décès accidentel</b>	<b>21</b>	<b>14 %</b>	<b>10</b>	<b>19 %</b>	<b>3</b>	<b>23 %</b>
Véhicule	11		6		2	
Noyade	7		2		1	
À domicile	2		1		0	
Autre	1		1		0	
<b>Suicide</b>	<b>9</b>	<b>6 %</b>	<b>5</b>	<b>10 %</b>	<b>2</b>	<b>15 %</b>
<b>Homicide</b>	<b>1</b>	<b>1 %</b>	<b>1</b>	<b>2 %</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>
<b>Décès indéterminé</b>	<b>33</b>	<b>22 %</b>	<b>13</b>	<b>25 %</b>	<b>4</b>	<b>31 %</b>
<b>Total des décès</b>	<b>148</b>	<b>100 %</b>	<b>53</b>	<b>100 %</b>	<b>13</b>	<b>100 %</b>

\* Les chiffres ayant été arrondis, leur somme ne correspond peut-être pas à 100 %.

D'une année à l'autre, notre bureau constate régulièrement que la majorité des décès d'enfants au Manitoba sont de cause naturelle. Sur les 53 décès sujets à examen, 45 % entraînent dans la catégorie des décès naturels.

### Qu'est-ce qu'un décès « indéterminé »?

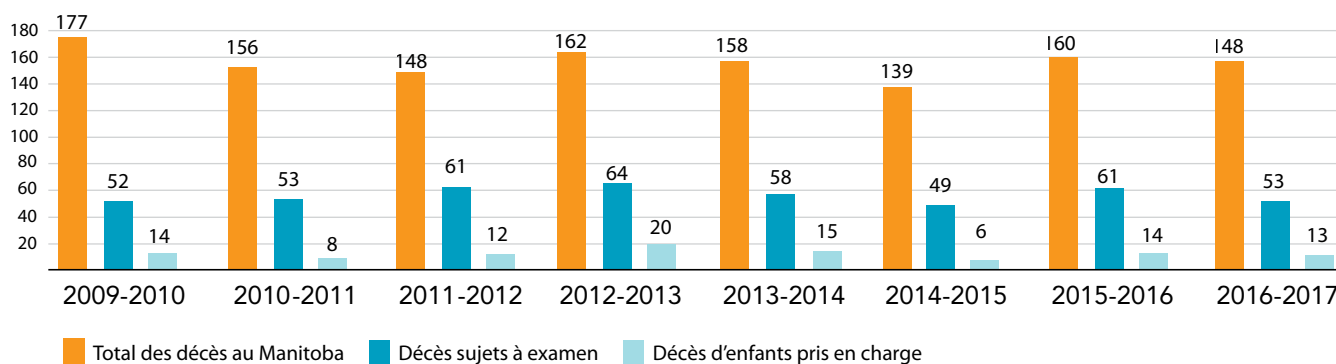
Lorsqu'à l'issue de l'enquête du médecin légiste en chef, il est impossible de déterminer la manière dont un décès s'est produit, la nature du décès entre dans la catégorie « indéterminé », même si on en connaît la cause physique. Cette catégorie inclut la mort subite et inexpliquée du nourrisson.

## Décès sujets à examen, par régie

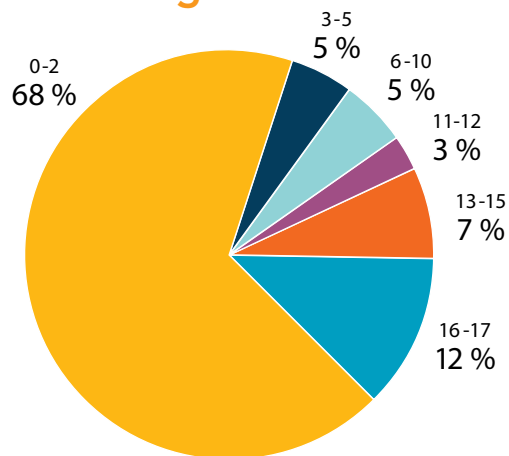
Régie générale	10	19 %
Régie des Métis	3	5 %
Régie du Sud	20	37 %
Régie du Nord	21	39 %
<b>Total</b>	<b>54</b>	<b>100 %</b>

\*Deux régies différentes étaient concernées dans le cadre d'une enquête

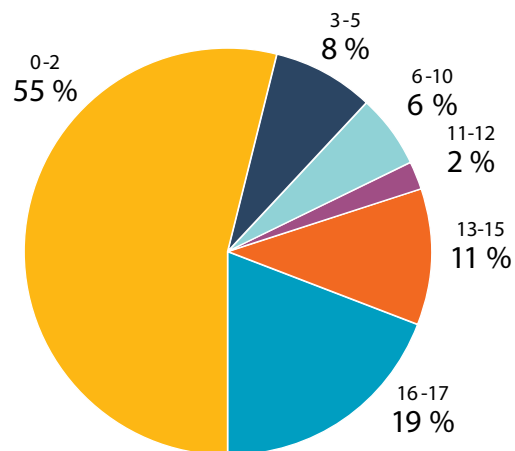
## Comparaison annuelle des décès d'enfants au Manitoba



## Décès d'enfants au Manitoba, selon l'âge



## Décès d'enfants sujets à examen du BPE



Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme ne correspond peut-être pas à 100 %.

### Décès d'enfants au Manitoba, selon l'âge

De 0 à 2 ans	100
De 3 à 5 ans	7
De 6 à 10 ans	7
De 11 à 12 ans	5
De 13 à 15 ans	11
De 16 à 17 ans	18
<b>Total</b>	<b>148</b>

### Décès d'enfants sujets à examen du BPE

De 0 à 2 ans	29
De 3 à 5 ans	4
De 6 à 10 ans	3
De 11 à 12 ans	1
De 13 à 15 ans	6
De 16 à 17 ans	10
<b>Total</b>	<b>53</b>

## QU'EST-CE QU'UN EXAMEN D'ENQUÊTE SPÉCIALE?

Un « examen d'enquête spéciale » est un examen que mène notre bureau à la suite du décès d'un enfant au Manitoba. Il sert à déterminer les façons dont les programmes et services offerts, ou qui auraient dû l'être, pourraient être améliorés pour renforcer la sécurité et le bien-être des enfants et des jeunes, et pour diminuer les risques de décès dans des circonstances semblables, dans l'avenir.

L'examen est mené par un enquêteur spécial de notre bureau et consiste d'abord à recueillir et à analyser les renseignements pertinents provenant de sources comme les dossiers du système de protection de l'enfance, les dossiers d'autres services sociaux, les rapports de police, les rapports du commissaire aux incendies, les dossiers médicaux, les dossiers scolaires, et autres sources.

Le processus d'enquête consiste notamment à créer des occasions de rétroaction, de dialogue et de collaboration avec divers intervenants, y compris les professionnels qui fournissent des services aux enfants et aux familles. Dans

nos rapports, nous examinons l'offre de services publics aux familles du Manitoba du point de vue de l'enfant et nous invitons et encourageons souvent les familles et les communautés à participer. La durée de l'enquête varie de quelques jours à plusieurs mois selon la complexité du cas et le nombre de services concernés.

Lorsque le rapport définitif est prêt, nous le soumettons au ministre des Familles, au bureau du médecin légiste en chef et à l'ombudsman du Manitoba, qui est actuellement chargé de faire le suivi de nos recommandations éventuelles.

Préoccupations principales		Pourcentage
<b>Gestion des dossiers :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation juridique</li> <li>Réponse</li> <li>Délai de réponse</li> <li>Accueil</li> <li>Évaluation des risques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Planification</li> <li>Prestation de services</li> <li>Évaluation</li> <li>Visites familiales</li> </ul>	<b>46 %</b>
<b>Enquêtes sur les cas de maltraitance :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Intervention</li> <li>Délai</li> <li>Collaboration</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretiens</li> <li>Résolution</li> </ul>	<b>13 %</b>
<b>Risques pour la sécurité :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Sécurité aquatique</li> <li>Exploitation sexuelle de l'enfant</li> <li>Sécurité des armes à feu</li> <li>Suicidalité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Violence familiale</li> <li>Environnement de sommeil insécuritaire</li> <li>Participation du client</li> </ul>	<b>9 %</b>
<b>Responsabilité :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Supervision</li> <li>Enregistrement des dossiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pratiques d'établissement de rapports</li> </ul>	<b>9 %</b>
<b>Coordination :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Partage de renseignements entre collatéraux</li> <li>Multiplécité des ressorts et secteurs</li> <li>Coordination et prestation des services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Technologie des SEF : système d'information sur les services à l'enfant et à la famille (CFSIS), module d'accueil</li> </ul>	<b>5 %</b>
<b>Systémiques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Financement</li> <li>Charges de travail</li> <li>Ressourches humaines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Législation</li> <li>Prévention</li> </ul>	<b>5 %</b>
<b>Formation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Stress post-traumatique</li> <li>Conférences familiales</li> <li>Ensemble des troubles causés par l'alcoolisation foetale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilisation au suicide et prévention</li> <li>Gestion du stress suite à un incident critique</li> <li>Violence familiale</li> </ul>	<b>4 %</b>
<b>Autres fournisseurs de services :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Santé mentale</li> <li>Toxicomanie</li> <li>Aide à l'emploi et au revenu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Justice</li> <li>Éducation</li> <li>Services sociaux financés par le gouvernement</li> </ul>	<b>4 %</b>
<b>Accessibilité :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Manque d'information</li> <li>Refus de services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inadmissibilité</li> <li>Restriction des ressources</li> </ul>	<b>2 %</b>
<b>Participation des jeunes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Absence de rencontres pour établir des rapports fructueux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Manque de suivi par l'office—aucune tentative pour faire participer les jeunes</li> </ul>	<b>2 %</b>
<b>Total</b>		<b>100 %</b>

\* Les chiffres ayant été arrondis, leur somme ne correspond peut-être pas à 100 %.

# Conclusions et recommandations

Les conclusions de nos enquêtes peuvent être positives ou décrire des lacunes qui mènent à des recommandations visant à améliorer la situation des enfants et des jeunes suivis par le système de protection de l'enfance.

Cette année, nos examens ont donné lieu à 22 recommandations dans 47 rapports, recommandations que nous avons communiquées au ministre des Familles, à l'ombudsman du Manitoba, au médecin légiste en chef ainsi qu'aux régies, organisations et offices de services à l'enfant et à la famille concernés. Nous avons également adressé cinq recommandations à des organismes qui offrent des services publics ne relevant pas du mandat actuel du BPE. À ce titre, ces systèmes externes ne sont nullement obligés de répondre à nos recommandations d'amélioration. Cela changera avec l'élargissement de notre mandat, qui deviendra effectif au cours des prochains mois.

# Nous étions présents!

Nous sommes honorés d'assister à diverses activités communautaires partout dans la province. Cette année, nous étions présents à 45 événements. Ces événements nous permettent de nous tenir au courant des activités et initiatives des offices de protection de l'enfance et autres organisations communautaires de notre province. Beaucoup de ces manifestations rendent hommage aux jeunes, permettent de tisser des liens et nous donnent l'occasion de faire connaître le rôle du BPE.



Notre bureau, membre en toute fierté du Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes



Notre mascotte, Bonhomme, aime beaucoup participer aux pique-niques et festivals partout dans la province



Nous sommes ravis d'être invités tous les mois à l'émission de radio primée *System Kidz!*



Notre équipe se joint à Cindy Blackstock et Spirit Bear dans la lutte constante pour la protection des droits des enfants au Canada



Notre mascotte, Bonhomme, rencontre le maire de Winnipeg, Brian Bowman, lors de la journée des câlins gratuits à La Fourche



Communication de notre personnel sur la perte et le deuil lors d'une conférence à Brandon



Chaque année, notre équipe recueille des peluches qu'elle distribue aux jeunes pris en charge, à l'occasion de la fête de Noël de l'organisme *Voices: Manitoba's Youth in Care Network*



Présence de notre équipe au 21<sup>e</sup> anniversaire de l'organisme *Voices: Manitoba's Youth in Care Network*



Notre personnel a participé et s'est exprimé à un événement organisé par le groupe *Meet Me @ the Bell Tower* pour rendre hommage au travail de Leslie Spillett



Le personnel en compagnie de jeunes du groupe Aboriginal Youth Opportunities et d'autres membres de la collectivité lors d'un événement du groupe *Meet Me @ the Bell Tower*



À une fête célébrant l'âge de la majorité organisée pour les jeunes par l'une des régies provinciales de services à l'enfant et à la famille

# RAPPORT FINANCIER

Fonctionnement : 3 040 000,00 \$  
Salaires : 974 000,00 \$  
**Total : 4 014 000,00 \$**

## PERSONNEL DU BUREAU DU PROTECTEUR DES ENFANTS

**Darlene MacDonald** Protectrice des enfants  
**Corey La Berge** Protecteur adjoint des enfants

### Administration

**Ainsley Krone** Gestionnaire, communications, recherche et éducation du public  
**Angie Balan** Gestionnaire, assurance de la qualité  
**Carolyn Burton** Gestionnaire, finance et administration  
**Dorothy McLoughlin** Gestionnaire, programme des examens d'enquêtes spéciales  
**Kirstin Magnusson** Gestionnaire, programme des services de défense des droits  
**Patty Sansregret** Gestionnaire, projets spéciaux

### Personnel

**Ada Uddoh** Enquêtrice spéciale  
**Alison Carrey** Assurance de la qualité (à partir de février 2017)  
**Carolyn Parsons** Agente de défense des droits (partie en retraite en mai 2016)  
**Dawn Gair** Agente d'évaluation initiale  
**Debra De Silva** Agente d'évaluation initiale  
**Denise Wadsworth** Enquêtrice spéciale  
**Doug Ingram** Agent de défense des droits  
**Erin Leonzio** Agente d'évaluation initiale  
**Erin Ryan** Assistante administrative  
**Gerald Krosney** Agent de défense des droits  
**Janine Bramadat** Enquêtrice spéciale  
**Joanne Lysak** Enquêtrice spéciale  
**Justine Grain** Enquêtrice spéciale  
**Krista Rey** Agente de défense des droits  
**Laurie Freund** Commis principale  
**Leigh Enns** Enquêtrice spéciale  
**Lynda Schellenberg** Enquêtrice spéciale  
**Mae Choo-Mah** Agente d'évaluation initiale (à partir d'octobre 2016)  
**Naomi Corder** Agente d'évaluation initiale (à partir de juin 2016)  
**Paula Zimrose** Agente d'évaluation initiale  
**Reji Thomas** Assistante administrative  
**Ryan Begley** Enquêtrice spéciale  
**Sandra McKelvey** Enquêtrice spéciale  
**Sarah Arnal** Agente de défense des droits  
**Tanis Hudson** Enquêtrice spéciale  
**Thelma Morriveau** Agente de défense des droits



### Étudiant :

**Connor Wielgosz** Red River College (de juin à août 2016)




## Bureau du protecteur des enfants du Manitoba

346, avenue Portage, bureau 100  
Winnipeg (Manitoba) R3C 0C3

Tél. : 204 988-7440  
Sans frais : 1 800 263-7146  
Télec. : 204 988-7472

[childrensadvocate.mb.ca](http://childrensadvocate.mb.ca)

-  Facebook.com/OCAvocate
-  Twitter @OCAvocate
-  YouTube tinyurl.com/OCAvocate

